



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULO CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilali SAHLAOU, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Éléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Éléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 22 - Compte Financier Unique 2025

Délibération n° 008329

22 Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : M. Fabrice TAILLARD, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	09/06/2026	Favorable unanime

Résumé :

L'adoption du Compte Financier Unique, qui se substitue à compter de l'exercice 2025 au Compte Administratif et au Compte de Gestion, matérialise la clôture budgétaire et comptable de l'exercice précédent. Hors affectation des résultats N-1, les dépenses réelles du budget général représentent 228 M€, en hausse de 13 M€ par rapport à l'exercice 2024, dont 158,7 M€ en fonctionnement et 69,3 M€ en investissement, avec 56,5 M€ réalisés en matière d'équipement du territoire.

L'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 et le décret d'application n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 généralisent la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU), qui devient obligatoire à partir des comptes de l'exercice budgétaire 2026, en substitution du Compte Administratif et du Compte de Gestion, dans les conditions prévues à l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 du 29 décembre 2023.

La Ville a fait le choix de passer au CFU à compter des réalisations de l'exercice 2025, soit un an avant la fin du délai légal, pour l'intégralité de son budget (budget principal et budgets annexes).

La mise en place nationale du CFU répond à des objectifs de lisibilité de l'information financière, les données budgétaires et comptables étant désormais présentes au sein d'un même document, mais également de simplification des processus, entièrement dématérialisés, entre l'ordonnateur et le Comptable.

La maquette du CFU permet de présenter les informations clés liées à l'exécution budgétaire et aux données comptables de la Collectivité. Le présent rapport qui l'accompagne détaille les principaux postes de dépenses et de recettes, ainsi que leurs évolutions sur l'exercice budgétaire passé.

Le Compte Financier Unique, dont l'adoption doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1, constitue ainsi la dernière étape du cycle budgétaire d'une collectivité, en actant sa clôture.

Dans ce cadre, il permet uniquement de constater les dépenses et les recettes réalisées, ainsi que les grands équilibres financiers de l'année précédente.

A ce titre, le CFU, s'il fait partie des étapes budgétaires obligatoires, constitue avant tout **une étape de validation définitive et de clôture des comptes de l'année 2025.**

Le CFU 2025 de la Ville représente, tous budgets confondus, et en mouvements réels uniquement (hors résultats N-1) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	158,7 M€	194,4 M€
Investissement	69,3 M€	51,6 M€
Total	228,0 M€	246,0 M€

Le rapport du Compte Financier Unique 2025 s'articule comme suit :

- I. Les résultats 2025 du budget général
- II. Les résultats 2025 du budget principal
- III. Les résultats 2025 des budgets annexes

I. LES RESULTATS 2025 DU BUDGET GENERAL

Les comptes 2025 du budget général comprennent le budget principal et 4 budgets annexes : Forêts communales, Archéologie Préventive, Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots. Le budget principal représente une grande majorité des dépenses du budget général.

Tous mouvements confondus (mouvements réels et mouvements d'ordre) et hors restes à réaliser de fin d'exercice, les réalisations du Compte Financier Unique 2025 s'établissent à 258,2 M€ en dépenses et 287,5 M€ en recettes.

Les opérations réelles représentent au total 230,4 M€ en dépenses (et 23,8 M€ de restes à réaliser) et 259,7 M€ en recettes (et 3,4 M€ de restes à réaliser).

Les mouvements d'ordre s'équilibrent pour leur part à hauteur de 27,8 M€ et correspondent aux dotations aux amortissements (17,3 M€), à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées (7,4 M€), à des opérations comptables patrimoniales liées à des cessions (1,2 M€), au transfert sur des comptes d'immobilisations des études effectuées (0,7 M€) et aux travaux en régie (1 M€).

Hors résultats N-1, les dépenses réelles du budget général s'établissent à 228 M€, en accroissement de 13 M€ par rapport au Compte administratif 2024 (215 M€), dont :

- 158,7 M€ en FONCTIONNEMENT (+ 4,4 M€)
- 69,3 M€ en INVESTISSEMENT (+ 8,6 M€).

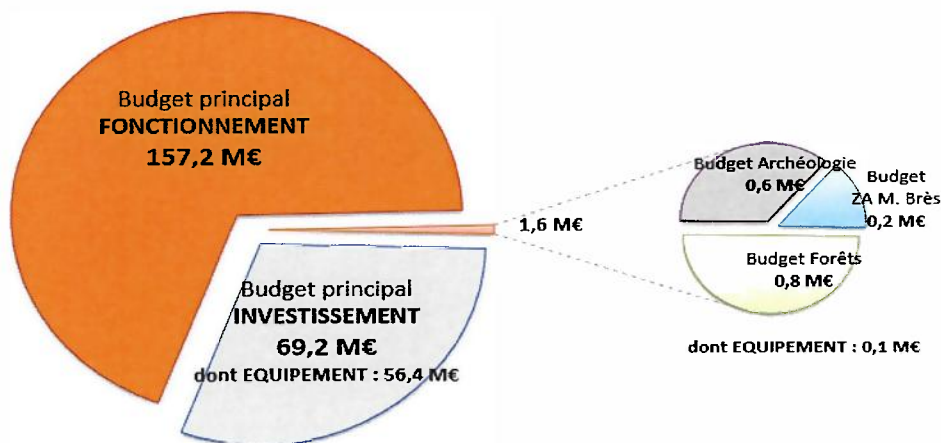
La répartition des dépenses par budget s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Budget Principal	69,2 M€	157,2 M€	226,4 M€
Budget Forêts	0,1 M€	0,7 M€	0,8 M€
Budget Archéologie Préventive	0,03 M€	0,6 M€	0,6 M€
Budgets Zones d'activité/Lotissement	0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Total	69,3 M€	158,7 M€	228,0 M€

A noter que le budget annexe de la Zone d'Activités Madeleine Brès a été clôturé sur l'année 2025, suite à la dernière vente de terrain réalisée. Dans ce cadre, le bilan définitif du budget annexe ZA Madeleine Brès présentait un excédent de fonctionnement de clôture de 225 K€, ayant fait l'objet d'un reversement sur le budget principal en 2025.

La répartition par budget s'établit comme suit :

Les dépenses du budget général CFU 2025 : 228 M€



EN INVESTISSEMENT :

► **Les dépenses réelles réalisées** portent sur 69,3 M€ (69,2 M€ pour le budget principal et 0,1 M€ pour les budgets annexes), hors reprise du résultat N-1, et augmentent de 8,6 M€ par rapport à 2024 :

- 56,5 M€ concernent les dépenses d'équipement directes et indirectes (y compris les opérations sous mandat, les subventions d'équipement et l'attribution de compensation versée à Grand Besançon Métropole), en augmentation de + 8,9 M€ par rapport à 2024 (47,6 M€). Les dépenses d'équipement représentent 57,5 M€, en y incluant les travaux en régie (réalisés par le personnel municipal au titre de l'investissement et basculé par opération comptable pour valorisation sur la section correspondante) des budgets principal et Forêts (1 M€ au total).
- 12,6 M€ sont dédiés au remboursement de la dette en capital (budget principal uniquement), contre 13 M€ en 2024.
- les autres dépenses s'élèvent à 183 K€ et concernent exclusivement le budget principal avec, principalement l'avance de trésorerie consentie à la Caisse des Ecoles (150 K€).

► **Les recettes réelles d'investissement** portent sur 51,6 M€, hors reprise du résultat N-1, et comprennent notamment un recours à l'emprunt de 10,5 M€, en augmentation par rapport à 2024 (3,7 M€), le produit du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) à hauteur de 5,7 M€ (5,4 M€ en 2024) et les subventions versées par les partenaires pour 7 M€.

Le besoin de financement en 2025 lié aux restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissait à 27,9 M€. Les autres recettes proviennent principalement du produit de la taxe d'aménagement à hauteur de 0,3 M€, ainsi que du remboursement de l'avance de trésorerie accordée à la Caisse des Écoles, pour un montant de 150 K€.

EN FONCTIONNEMENT :

► **Les dépenses réelles** portent sur 158,7 M€, en augmentation de + 4,4 M€ par rapport à 2024.

- Les dépenses de personnel s'élèvent à 87,3 M€ et représentent 55 % des dépenses de fonctionnement.
- Les subventions versées, y compris au CCAS (11,1 M€), se montent à 20 M€.
- Les autres dépenses totalisent 51,5 M€ et se composent des dépenses contraintes (énergie, contingents et participations, attribution de compensation...) pour 35,3 M€, des crédits de

services à hauteur de 13,3 M€ pour le budget principal et des intérêts de la dette pour un montant de 2 M€.

► **Les recettes réelles de fonctionnement 2025 atteignent 194,4 M€**, hors reprise du résultat N-1, dont 192,7 M€ pour le budget principal. Elles proviennent principalement de la fiscalité directe, indirecte et reversée (118,7 M€), des dotations de l'État (40,7 M€), des subventions perçues (10,5 M€), des produits issus des services et du domaine (19,1 M€), ainsi que des cessions (0,8 M€).

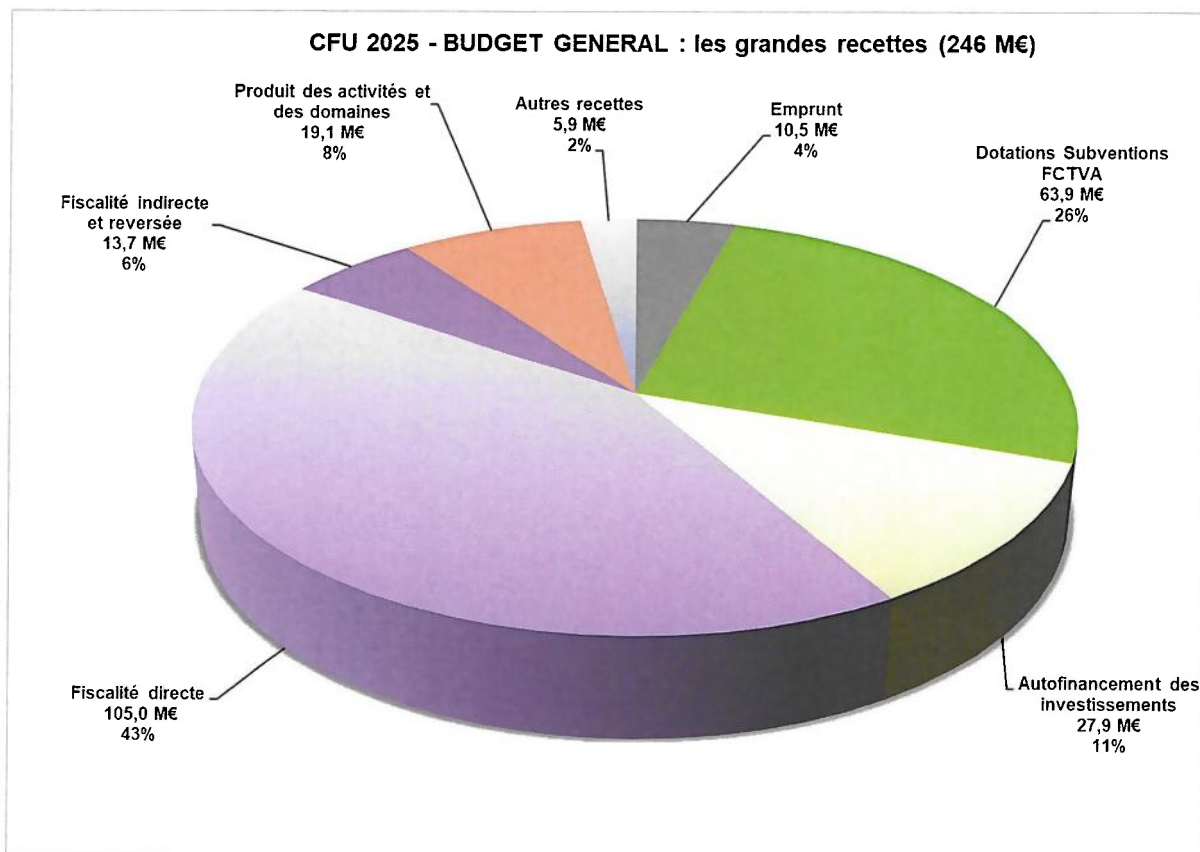
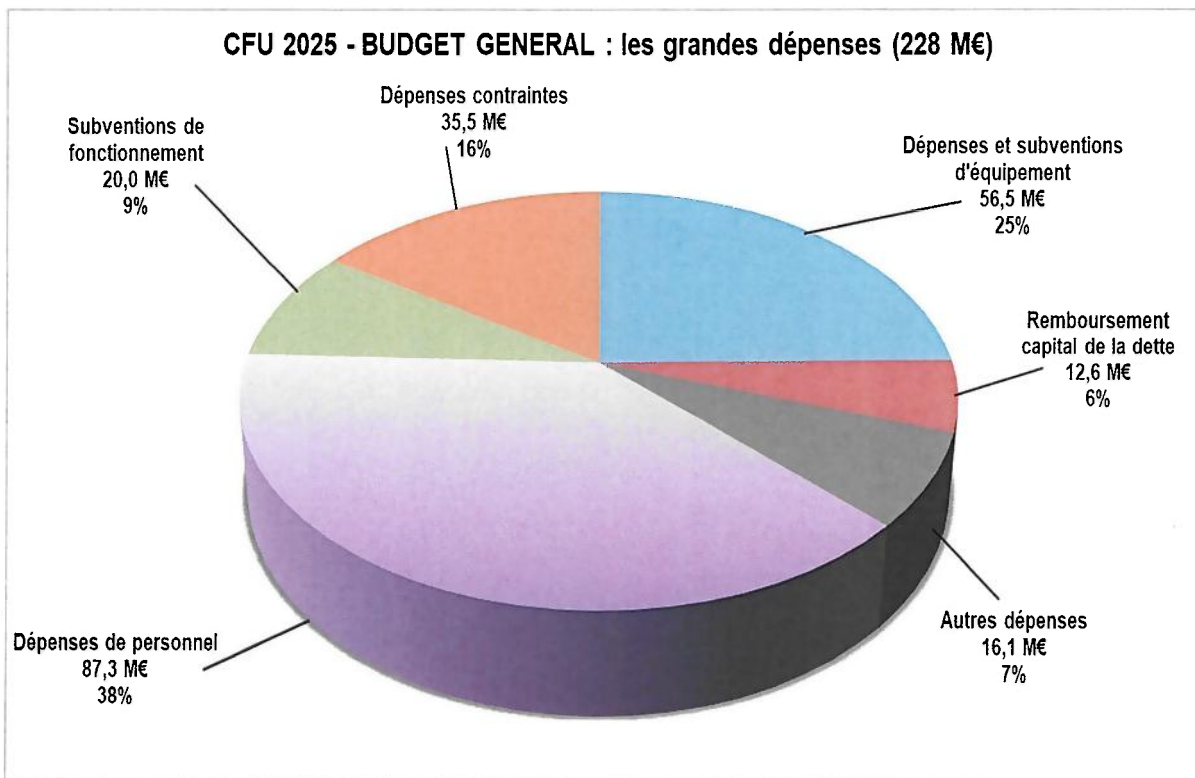
Budget général - Dépenses réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)

	PRINCIPAL		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités Brès Lotissement Montarmots		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2024	CFU 2025	CA 2024	CFU 2025	CA 2024	CFU 2025	CA 2024	CFU 2025	CA 2024	CFU 2025	CA 2024	CFU 2025
Dépenses d'équipement + op. sous mandats	37 417 278	46 110 846	75 961	97 386	5 451	30 561			81 412	127 947	37 498 690	46 238 793
Subventions équipement	10 077 201	10 296 525									10 077 201	10 296 525
Equipement	47 494 479	56 407 371	75 961	97 386	5 451	30 561			81 412	127 947	47 575 891	56 535 318
Dettes en capital	13 007 619	12 601 804									13 007 619	12 601 804
Autres dépenses	157 540	182 852									157 540	182 852
Investissement	60 659 637	69 192 026	75 961	97 386	5 451	30 561			81 412	127 947	60 741 050	69 319 974
Personnel	82 072 982	86 535 380	290 782	322 965	285 838	397 402			576 620	720 367	82 649 602	87 255 747
Subventions	19 648 999	20 003 199									19 648 999	20 003 199
Autres dépenses	51 659 981	50 684 249	221 759	389 128	113 147	162 579	139	225 463	335 045	777 170	51 995 026	51 461 419
Fonctionnement	153 381 962	157 222 828	512 540	712 092	398 985	559 981	139	225 463	911 665	1 497 537	154 293 627	158 720 365
Sous total	214 041 599	226 414 854	588 501	809 478	404 436	590 542	139	225 463	993 077	1 625 484	215 034 677	228 040 339
Reprise du résultat investissement N-1		2 135 606					221 185	221 185	221 185	221 185	221 185	2 356 791
Reprise du résultat fonctionnement N-1								139		139		139
Gestion active de la dette												
TOTAL	214 041 599	228 550 460	588 501	809 478	404 436	590 542	221 324	446 787	1 214 262	1 846 808	215 255 862	230 397 269

Budget général - Recettes réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)

	PRINCIPAL		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités Brès Lotissement Montarmots		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2024	CFU 2025	CA 2024	CFU 2025	CA 2024	CFU 2025	CA 2024	CFU 2025	CA 2024	CFU 2025	CA 2024	CFU 2025
Emprunts	3 700 858	10 501 652									3 700 858	10 501 652
Subventions et op. sous mandats	6 570 168	6 963 936	6 400	19 145					6 400	19 145	6 576 568	6 983 081
FCTVA	5 362 858	5 727 397			453	894			453	894	5 363 311	5 728 291
Autofinancement des reports de N-1	25 171 190	27 858 605									25 171 190	27 858 605
Autres recettes	1 164 657	577 489									1 164 657	577 489
Investissement	41 969 731	51 629 079	6 400	19 145	453	894			6 853	20 039	41 976 584	51 649 118
Fiscalité directe	105 556 273	104 989 162									105 556 273	104 989 162
Fiscalité indirecte	9 589 176	10 559 569									9 589 176	10 559 569
Fiscalité reversée	3 193 350	3 149 333									3 193 350	3 149 333
Fiscalité	118 338 799	118 698 064									118 338 799	118 698 064
Dotations Etat	38 129 936	40 668 049									38 129 936	40 668 049
Subventions, participations	11 084 261	10 514 869	223 944		38 363	22 775			262 307	22 775	11 346 568	10 537 644
Produits services et domaine	18 202 612	17 433 423	351 030	748 686	222 130	507 650		436 080	573 160	1 692 416	18 775 772	19 125 839
Autres recettes	11 604 412	5 346 960	32 113	4 394	4 236				36 349	4 394	11 640 761	5 351 354
Fonctionnement	197 360 020	192 661 365	607 087	753 080	264 729	530 425		436 080	871 816	1 719 585	198 231 836	194 380 950
Sous total	239 329 751	244 290 444	613 487	772 225	265 182	531 319		436 080	878 669	1 739 624	240 208 420	246 030 068
Reprise du résultat investissement N-1	1 677 399		91 069	116 055	53 593	59 853			144 662	175 908	1 822 061	175 908
Reprise du résultat fonctionnement N-1	12 168 582	13 411 133			189 723	44 208			189 723	44 208	12 358 305	13 455 341
Gestion active de la dette												
TOTAL	253 175 732	257 701 577	704 556	888 280	508 498	635 380		436 080	1 213 054	1 959 740	254 388 786	259 661 317

Les graphiques ci-dessous représentent pour le budget général les réalisations en dépenses et en recettes par grandes masses, investissement et fonctionnement (hors résultats N-1 repris) :



Le détail des prévisions, réalisations et restes à réaliser s'établit comme suit :

RECAPITULATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

	CREDITS OUVERTS		REALISATIONS (Mouvements réels)		REALISATIONS (Mouvements d'ordre)		RESTES A REALISER	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	317 141 840,77	317 141 840,77	228 550 459,60	257 701 576,84	27 309 792,11	27 309 792,11	23 580 725,70	3 249 919,00
INVESTISSEMENT	105 953 795,28	105 953 795,28	71 327 631,67	51 629 078,60	9 363 273,67	18 719 070,45	23 580 725,70	3 249 919,00
FONCTIONNEMENT	211 188 045,49	211 188 045,49	157 222 827,93	206 072 498,24	17 946 518,44	8 590 721,66		
BUDGET FORETS COMMUNALES	1 364 251,17	1 364 251,17	809 477,40	888 280,51	295 293,24	295 293,24	36 496,85	
INVESTISSEMENT	347 014,17	347 014,17	97 385,80	135 200,54	133 258,30	162 034,94	36 496,85	
FONCTIONNEMENT	1 017 237,00	1 017 237,00	712 091,60	753 079,97	162 034,94	133 258,30		
BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	729 017,00	729 017,00	590 541,56	635 380,45	16 534,32	16 534,32		
INVESTISSEMENT	76 802,00	76 802,00	30 560,65	60 747,22	941,00	15 593,32		
FONCTIONNEMENT	652 215,00	652 215,00	559 980,91	574 633,23	15 593,32	941,00		
BUDGET ZA MADELEINE BRES	646 835,85	646 835,85	436 080,00	436 080,00	210 477,75	210 477,75		
INVESTISSEMENT	210 616,80	210 616,80	210 477,75			210 477,75		
FONCTIONNEMENT	436 219,05	436 219,05	225 602,25	436 080,00	210 477,75			
BUDGET LOTISSEMENT MONTARMOTS	480 212,37	480 212,37	10 707,63				152 932,37	163 640,00
INVESTISSEMENT	163 640,00	163 640,00	10 707,63					
FONCTIONNEMENT	316 572,37	316 572,37					152 932,37	163 640,00
BUDGET GENERAL	320 362 157,16	320 362 157,16	230 397 266,19	259 661 317,80	27 832 097,42	27 832 097,42	23 770 154,92	3 413 559,00
INVESTISSEMENT	106 751 868,25	106 751 868,25	71 676 763,50	51 825 026,36	9 497 472,97	19 107 176,46	23 617 222,55	3 249 919,00
FONCTIONNEMENT	213 610 288,91	213 610 288,91	158 720 502,69	207 836 291,44	18 334 624,45	8 724 920,96	152 932,37	163 640,00

II. LES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - ETAT DES PRINCIPALES RECETTES (Opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL (en €)	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Taxe d'aménagement	550 000,00	327 419,55	59,53%	
FCTVA	5 400 000,00	5 727 396,73	106,06%	
Emprunts	10 702 485,00	10 501 651,64	98,12%	3 099 919,00
Subventions d'équipement et opérations sous mandats	10 559 543,00	6 963 935,69	65,95%	150 000,00
Avances, créances	300 000,00	150 000,00	50,00%	
Produits de cessions d'immobilisations	527 915,00			
Autofinancement des reports de N-1	27 858 605,28	27 858 605,28	100,00%	
Autres recettes d'investissement	6 339,00	100 069,71	1578,64%	
TOTAL INVESTISSEMENT	55 904 887,28	51 629 078,60	92,35%	3 249 919,00
<i>Fiscalité directe</i>	<i>107 043 583,00</i>	<i>104 989 162,00</i>	<i>98,08%</i>	
Taxes d'électricité et taxe sur les pylônes	1 975 000,00	2 020 854,90	102,32%	
Taxe sur les jeux	1 800 000,00	2 063 093,36	114,62%	
Divers droits d'occupation du domaine public	495 000,00	492 671,50	99,53%	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 600 000,00	4 803 961,00	133,44%	
Taxe sur la publicité extérieure	850 000,00	1 158 170,68	136,26%	
Divers impôts et taxes	71 000,00	20 817,93	29,32%	
<i>Fiscalité indirecte</i>	<i>8 791 000,00</i>	<i>10 559 569,37</i>	<i>120,12%</i>	
Dotation de solidarité communautaire	1 926 673,00	1 889 728,03	98,08%	
Fonds de péréquation intercommunale et communale	1 259 605,00	1 259 605,00	100,00%	
<i>Fiscalité reversée par la GBM</i>	<i>3 186 278,00</i>	<i>3 149 333,03</i>	<i>98,84%</i>	
Recettes fiscales et taxes diverses	119 020 861,00	118 698 064,40	99,73%	
Dotation forfaitaire	20 227 203,00	20 227 203,00	100,00%	
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	11 410 000,00	11 743 643,00	102,92%	
Dotation Nationale de Péréquation	1 149 000,00	1 098 473,00	95,60%	
Dotation Générale de Décentralisation	1 121 882,00	1 563 491,00	139,36%	
Dotations fiscales (y compris droits mutation)	3 929 828,00	4 567 137,00	116,22%	
Fonds Départemental Péréquation Taxe Professionnelle	210 552,00	211 161,43	100,29%	
Dotation Politique de la Ville	975 774,00	971 734,84	99,59%	
D.G.F. permanents syndicaux	90 000,00	92 646,00	102,94%	
Dotation Spéciale Instituteurs	2 808,00	2 808,00	100,00%	
Dotation de recensement	23 784,00	25 521,00	107,30%	
Dotation pour les titres sécurisés	63 000,00	117 116,00	185,90%	
FCTVA fonctionnement	50 000,00	47 115,09	94,23%	
<i>Dotations de l'Etat</i>	<i>39 253 831,00</i>	<i>40 668 049,36</i>	<i>103,60%</i>	
Etat	1 235 830,00	1 509 323,46	122,13%	
Régions	8 000,00	53 412,40	667,66%	
Départements	64 150,00	38 500,00	60,02%	
Communes	44 700,00	51 368,50	114,92%	
Groupements de collectivités	200 000,00	210 539,00	105,27%	
Contrat Enfance - jeunesse (CAF, MSA, ...)	5 884 800,00	6 137 647,07	104,30%	
Autres organismes	2 154 254,00	2 514 078,37	116,70%	
<i>Subventions et participations</i>	<i>9 591 734,00</i>	<i>10 514 868,80</i>	<i>109,62%</i>	
Vente produits, prestations services	17 935 742,00	17 433 422,84	97,20%	
Revenus des immeubles	2 154 145,00	2 240 539,67	104,01%	
Redevances fermiers et concessionnaires	372 400,00	468 361,29	125,77%	
Autres produits de gestion courante	544 746,00	1 177 023,89	216,07%	
Remboursements sur rémunérations personnel	340 581,00	450 244,54	132,20%	
Produits de cessions d'immobilisations		795 086,49		
Autres recettes de fonctionnement	175 669,00	215 703,47	122,79%	
<i>Autres recettes</i>	<i>21 523 283,00</i>	<i>22 780 382,19</i>	<i>105,84%</i>	
Reprise du résultat N-1	13 411 133,49	13 411 133,49	100,00%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	202 800 842,49	206 072 498,24	101,61%	
TOTAL GENERAL	258 705 729,77	257 701 576,84	99,61%	3 249 919,00

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - ETAT DES PRINCIPALES DEPENSES (Opérations réelles)

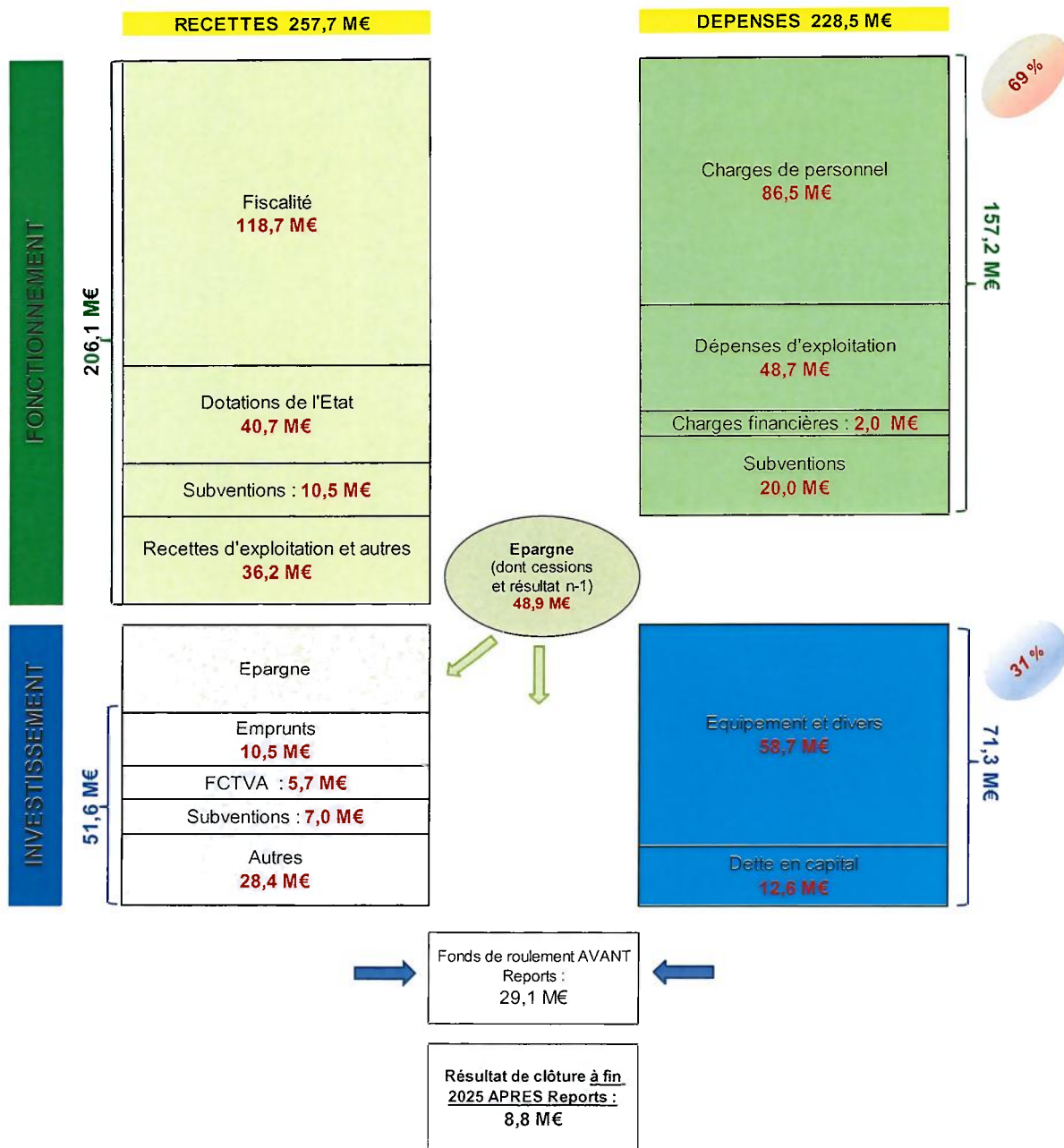
BUDGET PRINCIPAL (en €)	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20 sauf 204 - 21 - 23)	68 948 541,75	45 542 722,15	66,05%	21 975 084,55
Subventions d'équipement versées (204)	7 342 458,22	6 266 785,81	85,35%	992 667,66
Attributions de compensation d'investissement	4 029 739,00	4 029 738,94	100,00%	
Opérations sous mandats	1 178 793,38	568 123,89	48,20%	610 669,49
Total dépenses pour l'équipement	81 499 532,35	56 407 370,79	69,21%	23 578 421,70
Autres dépenses d'investissement	295 414,00	182 850,75	61,90%	
Remboursement dette en capital	12 863 485,00	12 601 804,20	97,97%	2 304,00
Sous-Total	94 658 431,35	69 192 025,74	73,10%	23 580 725,70
Reprise du résultat N-1	2 135 605,93	2 135 605,93	100,00%	
TOTAL INVESTISSEMENT	96 794 037,28	71 327 631,67	73,69%	23 580 725,70
Dépenses de personnel	87 384 747,00	86 178 123,00	98,62%	
Mise à disposition de services communautaires	357 258,00	357 257,00	100,00%	
Personnel	87 742 005,00	86 535 380,00	98,62%	
Charges financières	2 372 276,00	2 049 504,27	86,39%	
Subventions de fonctionnement au CCAS	11 133 250,00	11 133 250,00	100,00%	
Autres subventions de fonctionnement	8 961 468,00	8 869 949,25	98,98%	
Subventions	20 094 718,00	20 003 199,25	99,54%	
Contingents et participations obligatoires	5 314 283,00	5 300 326,06	99,74%	
Déficit du budget des forêts	278 647,00			
Déficit du budget archéologie préventive	86 433,00	2 542,55	2,94%	
Indemnités, cotisations et formation des élus	1 025 824,00	896 015,77	87,35%	
Pertes sur créances irrécouvrables	210 000,00	114 676,48	54,61%	
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	242 494,00	193 788,31	79,91%	
Autres charges diverses de gestion courante	68 569,00	21 791,42	31,78%	
Bourses, prix et aides	140 243,00	113 238,59	80,74%	
Reversement et restitution sur impôts et taxes	1 092 683,00	1 079 054,20	98,75%	
Attribution de compensation	13 044 775,00	13 044 774,46	100,00%	
Titres annulés	360 431,00	246 676,83	68,44%	
Dotations et provisions	100 000,00	80 249,82	80,25%	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 079 371,00	1 039 888,00	96,34%	
Contrats de service public	1 168 923,00	1 133 074,78	96,93%	
Energie	6 248 000,00	6 246 499,31	99,98%	
Alimentation et fabrication repas restaurant scolaire	2 322 393,00	2 295 322,71	98,83%	
Prestations de services	1 218 841,00	178 153,39	14,62%	
Loyers et charges locatives	1 087 333,00	1 000 198,83	91,99%	
Eau et assainissement des bâtiments	794 002,00	738 026,00	92,95%	
Cotisations municipales	397 719,00	387 329,91	97,39%	
Assurances	904 181,00	904 019,13	99,98%	
Affranchissements	239 400,00	232 702,40	97,20%	
Télécommunications	47 418,00	47 051,77	99,23%	
Dépenses à évolution contrainte	37 471 963,00	35 295 400,72	94,19%	
Fournitures d'atelier et de voirie	1 773 704,00	1 665 964,29	93,93%	
Prestations de services	3 755 940,86	3 518 272,74	93,67%	
Travaux et réparations	3 154 706,00	2 940 138,72	93,20%	
Autres	5 546 379,63	5 214 967,94	94,02%	
Crédits courants des services	14 230 730,49	13 339 343,69	93,74%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	161 911 692,49	157 222 827,93	97,10%	

TOTAL GENERAL	258 705 729,77	228 550 459,60	88,34%	23 580 725,70
---------------	----------------	----------------	--------	---------------

Compte Financier Unique 2025

Budget principal

(en opérations réelles)



Le fonds de roulement avant reports à fin 2025 (écart entre les recettes et les dépenses) est en baisse de 10 M€ par rapport à fin 2024, du fait principalement de la hausse des dépenses d'investissement en parallèle d'un recours à l'emprunt limité.

Le résultat de clôture, après financement des restes à réaliser, soit 8,8 M€, participe à l'équilibre du Budget primitif 2026 : il a fait l'objet d'une reprise par anticipation au BP de cette année, après couverture du déficit d'investissement constaté en fin d'exercice 2025 (10,3 M€) et du financement des restes à réaliser (20,3 M€) qui correspondent aux commandes passées aux entreprises et aux marchés lancés.

Le résultat de fin d'exercice 2025 diminue de 4,6 M€ par rapport à celui dégagé à fin 2024, cette évolution s'expliquant essentiellement par une mobilisation du fonds de roulement en parallèle d'une baisse des restes à réaliser à financer.

1. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent 206,1 M€ (contre 209,5 M€ en 2024) et sont réalisées à hauteur de 101,6 % (106,8 % en 2024).

Hors produit des cessions, d'un niveau exceptionnel en 2024, et hors résultat N-1, elles augmentent de 0,8 %.

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
						Montant	Evolution 2024-2025	
							En M€	En %
Fiscalité directe	85,3	89,6	94,5	103,0	105,6	105,0	-0,6	-0,6%
Fiscalité indirecte	8,8	10,2	11,2	10,2	9,6	10,6	1,0	10,4%
Fiscalité reversée	3,4	3,7	3,3	3,2	3,2	3,1	-0,1	-3,1%
Dotations Etat	36,4	34,7	35,3	36,1	38,1	40,7	2,6	6,8%
Subventions	8,4	8,7	8,8	9,7	11,1	10,5	-0,6	-5,4%
Produits d'exploitation et de gestion courante	16,0	17,1	18,6	16,9	18,2	17,4	-0,8	-4,4%
Autres recettes	1,5	0,7	1,9	3,8	4,5	4,6	0,1	2,2%
Sous- total	159,9	164,6	173,7	182,9	190,3	191,9	1,6	0,8%
Cessions immobilières	0,9	1,2	0,6	0,7	7,0	0,8	-6,2	-88,6%
Résultat reporté	8,8	8,7	8,5	8,5	12,2	13,4	1,2	9,8%
TOTAL GENERAL	169,6	174,6	182,8	192,1	209,5	206,1	-3,4	-1,6%

L'évolution de la structuration des recettes de fonctionnement s'établit comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fiscalité directe	50%	51%	52%	54%	50%	51%
Fiscalité indirecte	5%	6%	6%	5%	5%	5%
Fiscalité reversée	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Dotations Etat	22%	20%	19%	19%	18%	20%
Subventions	5%	5%	5%	5%	5%	5%
Produits d'exploitation et de gestion courante	9%	10%	10%	9%	9%	8%
Autres recettes	1%	0%	1%	2%	2%	2%
Cessions immobilières	1%	1%	0%	0%	3%	0%
Résultat reporté	5%	5%	5%	4%	6%	7%
TOTAL GENERAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

- Le produit de fiscalité directe s'élève à 105 M€ en 2025 (contre 105,6 M€ en 2024) et représente 51 % des recettes réelles de fonctionnement.

Hors rôles supplémentaires, pour 0,4 M€, qui correspondent à des régularisations sur exercices antérieurs, les recettes de fiscalité directe s'élèvent à **104,6 M€** et sont en diminution de - 0,6 % par rapport à 2024.

Les taux communaux ayant été votés en stabilité en 2025, comme depuis 2009 pour la taxe d'habitation et depuis 2011 pour la taxe sur le foncier bâti, le produit perçu prend notamment en compte :

- **les actualisations forfaitaires nationales** : en 2025, la revalorisation forfaitaire des bases a été fixée nationalement à + 1,7 % selon l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé de novembre 2023 à novembre 2024. Elle s'applique aux locaux d'habitation et aux locaux industriels.
Pour les locaux professionnels, les bases sont indexées sur l'évolution moyenne des loyers départementaux, soit + 0,8 % en 2025, avec des situations variables selon les catégories de locaux.
- **les variations physiques** (constructions, démolitions, nouvelles activités, etc...).

L'année 2025 est marquée par une baisse particulièrement importante du produit perçu de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (- 35 %, soit - 962 K€) et les logements vacants (- 46 % soit - 913 K€).

S'agissant de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), qui représente 1,8 M€ en 2025, cette baisse tient à 2 facteurs :

- d'une part, au recentrage du champ d'application opéré par la Loi de Finances 2025, limitant désormais l'imposition aux seuls locaux meublés destinés à l'habitation, soit une baisse de plus de 500 K€ du produit fiscal, compensée par l'Etat au titre des allocations fiscales (*cf paragraphe dotations*) ;
A périmètre législatif constant, la THRS est toutefois en baisse de 18 %.
- d'autre part, à un rebasage de la taxe par les services fiscaux, consécutif à des anomalies de taxation identifiées dans le cadre de l'applicatif national Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI), qui avait abouti à imposer à tort certains contribuables les années précédentes, ce qui avait donné lieu à des dégrèvements pris en charge par l'Etat.

Ce dernier facteur concerne également la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), dont le produit s'établit à 1,1 M€ en 2025.

Les bases n'étant pas encore stabilisées, des dégrèvements, provisoirement pris en charge par l'Etat, ont été prononcés en 2025 pour un montant de 650 K€. Ce montant est remis à la charge de la commune l'année suivante.

Le produit sur le foncier bâti représente 86 M€ et progresse quant à lui de + 1,2 %.

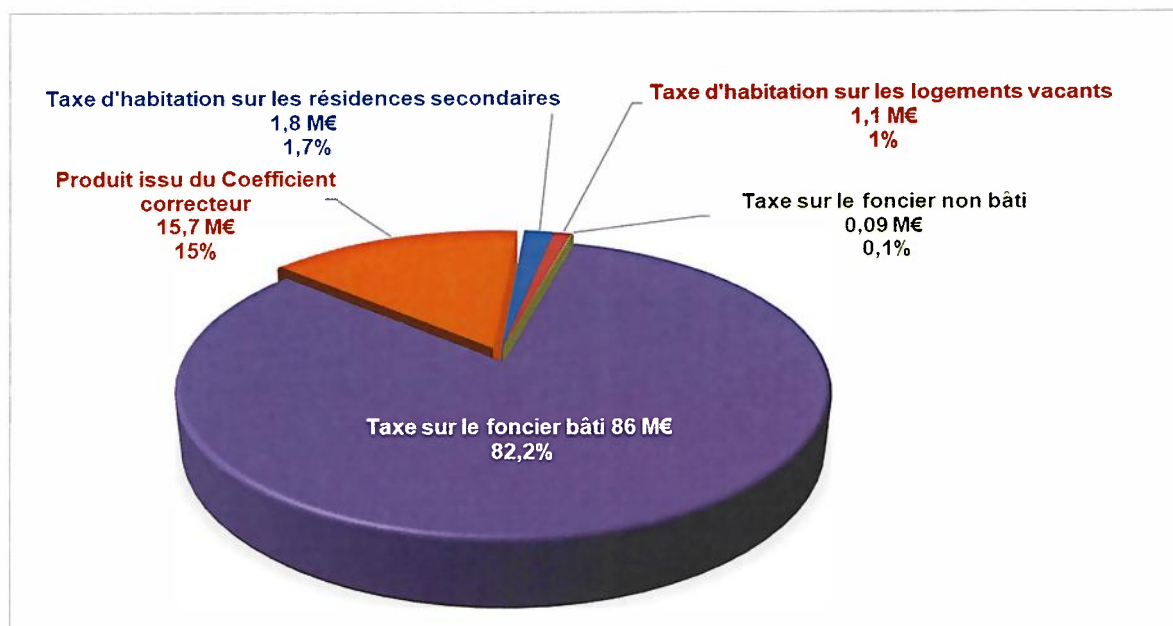
Le produit issu du coefficient correcteur (depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales), d'un montant de 15,7 M€, évolue conformément aux bases de foncier bâti.

Ces évolutions demeurent inférieures à la revalorisation forfaitaire, dans la mesure où elles intègrent certains programmes de démolitions d'immeubles, qui entraînent mécaniquement une diminution des bases.

En M€	CA 2024	CFU 2025	Evolution 2024-2025	
			En M€	En %
TAXE D'HABITATION	4,8	3,0	-1,9	-38,6%
* taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2,8	1,8	-1,0	-34,9%
* taxe d'habitation sur les logements vacants	2,0	1,1	-0,9	-46,3%

* rôles supplémentaires	0,1	0,1	0,0	6,0%
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	100,6	101,9	1,3	1,3%
* taxe sur le foncier bâti	84,9	86,0	1,1	1,2%
* coefficient correcteur	15,5	15,7	0,2	1,2%
* rôles supplémentaires	0,2	0,3	0,1	34,3%
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	0,1	0,1	0,0	-5,2%
TOTAL avec rôles supplémentaires	105,6	105,0	-0,6	-0,5%
TOTAL hors rôles supplémentaires	105,2	104,6	-0,6	-0,6%

Le panier fiscal de la Ville hors rôles supplémentaires en 2025 s'établit au final comme suit :



- La fiscalité indirecte se monte à 10,6 M€ en 2025 (9,6 M€ en 2024).

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
						Montant	Evolution 2024-2025	
							En M€	En %
Droits de mutation	4,3	6,1	5,7	4,3	4,0	4,8	0,8	20,0%
Taxe sur l'électricité	1,9	1,9	1,9	2,5	2,1	2,0	-0,1	-4,8%
Produit des jeux	1,2	0,8	1,6	1,8	2,0	2,1	0,1	5,0%
Autres taxes	1,4	1,4	2,0	1,6	1,5	1,7	0,2	13,3%
TOTAL	8,8	10,2	11,2	10,2	9,6	10,6	1,0	10,4%

Les recettes issues **des droits de mutation** atteignent 4,8 M€ en 2025, en nette hausse par rapport à 2024 (+ 0,8 M€). Après une période très dégradée en 2023 et 2024 et un ralentissement du marché immobilier à l'échelle nationale, le volume des ventes est reparti à la hausse en 2025 avec un accroissement du nombre de transactions de plus de 10 % sur un an. A l'échelle de la Ville, cette augmentation est plus marquée, avec une hausse du produit des droits de mutation de près de 20 % comparée à 2024.

La taxe sur l'électricité, perçue depuis 2023 sous la forme d'une part communale versée par l'Etat dans le cadre de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE), ainsi que la taxe sur les pylônes électriques, s'élèvent à 2 M€, contre 2,1 M€ en 2024.

Le produit de **la taxe sur les jeux du Casino** s'établit à 2,1 M€, en légère hausse, de 66 K€ par rapport à l'année précédente, avec une progression qui s'inscrit dans une dynamique continue d'année en année depuis la fin de la crise sanitaire.

Le produit de **la Taxe sur la Publicité Extérieure** atteint près de 1,2 M€, contre 1 M€ en 2024, du fait de l'encaissement en 2025 d'une régularisation de 2024.

Les autres ressources fiscales comprennent notamment les droits de place et les redevances d'occupation du domaine public, pour un montant de 0,5 M€, ainsi que la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles (10 K€), inscrite en section de fonctionnement depuis 2022.

- **La fiscalité reversée représente 3,1 M€ en 2025**, en diminution de 44 K€ par rapport à 2024. Depuis 2016, ce poste ne comprend plus l'Attribution de Compensation, celle-ci étant désormais enregistrée en dépense à la suite des opérations de mutualisation et des transferts de compétences intervenus ces dernières années.

Elle se compose principalement de :

- **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**, versée par Grand Besançon Métropole, pour un montant de 1,9 M€, identique à celui perçu en 2024.

Cette dotation intègre les volets suivants :

- « Solidarité sociale et fiscale » (1,2 M€), incluant notamment une enveloppe « revenus » de 74 K€ pour la Ville ;
- « Solidarité économique » (0,7 M€), dont le montant est figé depuis 2018 ;
- « Gens du voyage » (17 K€) ;
- « Cartes d'identité électroniques » (17 K€), en très légère diminution par rapport à 2024 (20 K€), après prise en compte de la dotation de l'État liée aux titres sécurisés.

- **Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**, qui s'élève à 1,3 M€, avec une diminution de 43 K€ par rapport à l'année précédente.

L'éligibilité du territoire au FPIC a été reconduite en 2025 pour la septième année consécutive, avec un classement au 687^{ème} rang sur 745 (697^{ème} rang en 2024), dans le cadre d'une répartition de droit commun. Depuis 2019, le territoire du Grand Besançon s'éloigne progressivement de la limite d'éligibilité au FPIC, ce qui laisse présager une intégration durable au dispositif, à réglementation constante.

Pour rappel, 60 % des territoires intercommunaux sont éligibles au FPIC.

- Les dotations de l'Etat atteignent 40,7 M€, contre 38,1 M€ en 2024, en incluant les allocations compensatrices de fiscalité, soit 20 % des recettes de fonctionnement.

Il convient de souligner que la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) comprend depuis 2025, en sus de la DGD « Hygiène et santé », la DGD « abaissement âge de scolarisation » attribuée au titre de l'accompagnement financier de l'extension de l'instruction obligatoire à 3 ans, pour 0,4 M€, ce volet faisant auparavant l'objet d'un versement sous forme de subvention.

Par ailleurs, 2025 est marquée par la mise en place d'une nouvelle compensation fiscale, pour **502 K€**, en matière de taxe d'habitation sur les résidences secondaires suite au recentrage sur les seuls locaux d'habitation, qui est venue diminuer les recettes fiscales directes.

A périmètre constant et hors compensations fiscales, les dotations de l'Etat sont en évolution de + 1,3 M€, soit + 3,9 %, principalement liée à la croissance de la Dotation de Solidarité Urbaine et à un niveau d'encaissement élevé de la Dotation Politique de la Ville, en fonction de l'avancement des projets d'investissement.

En K€	CA 2024	CFU 2025	Ecart en K€	Ecart en %
Dotations Forfaitaires de base	20 025	20 138		
Ecrêtement pour financement de la péréquation	0	0		
Part variable en fonction des variations de population	+ 113	+ 89		
= Dotations Forfaitaires	20 138	20 227	+ 89	+ 0,4 %
Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	10 953	11 744	+ 791	+ 7,2 %
Dotations Nationales de Péréquation	1 213	1 098	- 115	- 9,5 %
Total Dotations Globales de Fonctionnement	32 304	33 069	+ 765	+ 2,4 %
Dotations Générales de Décentralisation	1 122	1 564	+ 442	+ 39,4 %
Dotations Politiques de la Ville	354	972	+ 618	+ 174,6 %
Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle	248	211	- 37	- 14,9 %
Allocations compensatrices de fiscalité	3 789	4 559	+ 770	+ 20,3 %
Autres dotations	313	293	- 20	- 6,4 %
TOTAL	38 130	40 668	+ 2 538	+ 6,7 %
TOTAL (hors compensations fiscales)	34 341	36 109	+ 1 768	+ 5,1 %

=> La **Dotation Globale de Fonctionnement**, principale enveloppe en provenance de l'Etat, représente, pour la Ville, 33,1 M€ (32,3 M€ en 2024), en hausse de 2,4 % soit + 0,8 M€.

Elle se décompose comme suit :

- la **Dotation Forfaitaire**, soit 20,2 M€, est en légère hausse (+ 89 K€, soit seulement + 0,4 %) du fait uniquement de l'augmentation de la population.
- la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale**, d'un montant de 11,7 M€, bénéficie à nouveau d'une hausse importante de + 0,8 M€, soit + 7,2 %.
- la **Dotation Nationale de Péréquation**, d'un montant de 1,1 M€ connaît quant à elle une diminution de - 115 K€, soit - 9,5 %.

=> A l'instar de 2024, le **Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP)** a été utilisé en 2025 comme variable d'ajustement au niveau national et a subi une ponction pour financer la progression d'autres dotations. Cette situation se traduit pour la Ville par une diminution de 37 K€, avec **211 K€ encaissés** contre 248 K€ en 2024.

=> Depuis 2021, la Ville bénéficie de la **Dotation Politique de la Ville (DPV)**. Elle a perçu **1 M€ en 2025**, contre 0,4 M€ en 2024 (+ 0,6 M€), du fait de l'encaissement annuel de la part réservée aux projets en fonctionnement (100 K€ par an) et aux encaissements progressifs de la part dédiée aux projets d'investissement, en fonction de leur avancement.

=> **Les autres dotations** ne représentent que **293 K€** (- 20 K€ par rapport à 2024). Cette diminution provient essentiellement de la baisse du montant perçu pour la délivrance des titres sécurisés (- 27 K€), qui s'explique par une majoration exceptionnelle mise en place par l'Etat en 2023 et encaissée en 2024 pour réduire les délais d'obtention des rendez-vous.

=> **Les compensations fiscales s'élèvent à 4,6 M€** et sont en hausse de 0,8 M€ par rapport à 2024, soit une progression de plus de 20 %. Cette évolution résulte principalement de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de compensation.

Ainsi, dans le cadre de la Loi de Finances pour 2025, qui recentre la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires aux seuls locaux d'habitation, la perte de produit fiscal a été compensée à hauteur de 0,5 M€.

Par ailleurs, cette hausse intègre également la compensation intégrale liée à l'exonération de Taxe Foncière sur les logements sociaux construits entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026, pour un montant total de 169 K€. Cette somme comprend à la fois la compensation due au titre de 2025 (87 K€) et celle relative à 2024 (82 K€) dont le versement, non intervenu en 2024, a été effectué en 2025.

Le détail des compensations fiscales s'établit comme suit :

En K€	CA 2024	CFU 2025	Evolution 2024-2025	
			en K€	en %
Foncier bâti personnes de condition modeste	45,4	44,0	-1,4	-3,0%
Foncier bâti logements sociaux Contrat de Ville	719,0	855,0	136,0	18,9%
Foncier bâti logements sociaux Longue durée	72,0	83,2	11,2	15,5%
Foncier bâti nouveaux logements sociaux	0,0	169,0	169,0	
Foncier bâti locaux industriels	2 947,3	2 901,3	-46,0	-1,6%
Foncier non bâti	4,9	4,8	-0,1	-1,1%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,0	501,6	501,6	
Total compensations fiscales	3 788,6	4 559,0	770,4	20,3%

- Les subventions et participations perçues s'élèvent à 10,5 M€ (contre 11,1 M€ en 2024).

Le principal soutien émane, **pour un total de 7,7 M€**, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), en lien avec les structures d'accueil de la petite enfance, à hauteur de 5,5 M€, les activités périscolaires pour 1,6 M€, incluant la prise en charge du temps méridien (repas et animations), ainsi que les actions menées dans les équipements municipaux de quartier (0,6 M€).

A noter que les recettes de la CAF affectées à la petite enfance diminuent par rapport à 2024 du fait notamment de la fermeture complète sur l'année 2025 de la crèche des Orchamps, suite aux travaux de rénovation réalisés, mais aussi à des décalages de versement de 2023 intervenus sur 2024 au titre du « bonus territoire » de la Convention Territoriale Globale.

Des subventions de l'Etat ont également été perçues (hors dotations) pour les actions d'intégration des primo-arrivants dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) à hauteur de 167 K€, ou encore pour les parcours culturels scolaires, la mise en valeur du patrimoine et les activités des musées d'Arts et du Temps et de la Citadelle (209 K€), l'organisation de Vital'été (25 K€), ainsi que dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour 144 K€.

Grand Besançon Métropole a également participé aux projets de la Ville, à hauteur de 210 K€ au total, dont 200 K€ de GBM en faveur de la Citadelle (en hausse de 50 K€), et 10 K€ dans le cadre de l'animation Vital'été.

198 K€ ont été encaissés en provenance de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour le suivi et l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU).

Par ailleurs, des aides sont également attribuées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le domaine de la santé pour 176 K€.

Le Département du Doubs a octroyé 39 K€ de subventions, notamment pour l'organisation du Raid Handi-Forts (8 K€) et dans le cadre de la programmation culturelle de la Citadelle (25 K€).

45 K€ sont alloués par l'établissement FranceAgriMer au secteur éducatif, notamment pour améliorer la qualité des produits proposés dans la restauration scolaire.

Enfin, les mécénats ont représenté 180 K€, dans le domaine culturel.

- Les ventes de produits et prestations de services (17,4 M€) comprennent :

- o 11,4 M€ de recettes liées aux activités municipales (2024 : 11,9 M€).

Le taux directeur indicatif défini pour les tarifs en 2025 s'est élevé à 2 %, en fonction de l'inflation prévisionnelle, avec une modulation au cas par cas. **Ce poste représente 6 % des recettes de fonctionnement.**

Les principaux postes de recettes d'activités sont les suivants :

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Restauration scolaire et périscolaire	1,65	2,40	2,34	2,54	3,13	2,85
Gymnases piscines patinoire	0,88	0,64	1,48	1,57	1,64	1,60
EAJE et Maisons de quartier (recettes familles)	0,83	1,06	1,09	1,05	0,92	0,86
Equipements culturels	1,18	0,91	1,72	1,95	2,16	2,04

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Redevances terrasses étalages	0,04	0,16	0,27	0,29	0,31	0,31
Stationnement surface	1,43	1,69	1,80	1,90	2,02	2,00
Fourrière véhicules	0,37	0,79	0,62	0,53	0,45	0,44
Forfait post-stationnement	0,52	0,45	0,41	0,45	0,45	0,45
Concession cimetières	0,21	0,31	0,23	0,25	0,26	0,29

S'agissant du temps périscolaire, l'année 2024 avait été marquée par un changement des modalités de facturation auprès des familles pour le temps de l'accueil de l'après-midi, avec un forfait annuel payable en une seule fois en début d'année scolaire de référence, ayant entraîné de fait une hausse ponctuelle des recettes dédiées sur l'exercice 2024. En 2025, le mode de facturation a de nouveau évolué sur une base mensuelle, ce qui explique la baisse entre les 2 années.

0,8 M€ ont été encaissés au titre des recettes dans les crèches en provenance des familles, en légère baisse du fait des travaux réalisés sur les établissements d'accueil de Battant et Orchamps.

Les recettes (billetterie et boutique) de la Citadelle s'élèvent à 1,7 M€ en 2025, contre 1,8 M€ en 2024.

Les encaissements liés au stationnement de surface représentent 2 M€, en quasi stabilité par rapport à 2024.

- 6 M€ liés aux facturations de mises à disposition de personnel et autres moyens.

Les facturations concernent principalement l'ISBA (1,1 M€), l'EPCC 2 Scènes (0,3 M€), la Caisse des Ecoles (0,2 M€) et GBM dans le cadre des mutualisations de services communs, de transferts de compétences et autres frais (4,4 M€).

A ce titre, le remboursement de l'éclairage public par GBM s'élève à 0,9 M€ (contre 1,4 M€ en 2024), 0,2 M€ sont également facturés pour la mise à disposition partielle de la Direction des Sports pour le pilotage notamment du projet Grands Heures Nature, ainsi que 0,6 M€ pour l'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré sur le domaine communautaire, notamment sur les emprises du tramway, et 0,7 M€ pour l'entretien des voiries communautaires.

- Les autres recettes représentent 4,6 M€ en 2025, elles sont composées :

- **des produits de gestion pour 3,9 M€** : ils comprennent principalement les revenus de loyers et charges en provenance d'organismes locataires de la Ville (2,2 M€), des opérations de régularisations de rattachements liées aux charges de fonctionnement (0,4 M€), le reversement de l'excédent généré suite à la clôture en 2025 du budget annexe Madeleine Brès (0,2 M€) et des redevances de concessions (0,5 M€), dont notamment celle de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère dans le cadre de la gestion du Casino ;
- **d'autres recettes, pour 0,7 M€** : elles correspondent pour 0,5 M€ à des remboursements de rémunérations sur les charges de personnel.
Le placement sur un compte à terme de 2 produits de cession exceptionnels en 2024, conformément à la délibération du 19/09/2024, a par ailleurs permis de générer une recette de 176 K€.

- Le produit des cessions d'immobilisations se monte à 0,8 M€ (7 M€ en 2024).

Il convient de rappeler que l'année 2024 a été marquée par un programme de cession exceptionnel avec notamment les ventes du CFA Hilaire de Chardonnet (4,6 M€) et de l'immeuble situé au 30 avenue Clémenceau à la CCI Saône-Doubs (2 M€).

Les cessions constatées sur 2025 concernent quant à elles principalement les ventes d'un terrain rues du Général Brûlard et du Polygone à Territoire 25 (258 K€), de la moitié indivise d'un bâtiment situé chemin des Prés de Vaux à GBM pour l'installation du service commun des archives (225 K€), d'une parcelle de terrain située rue Anne Franck (130 K€), d'une propriété bâtie au 8 rue Bersot à l'Organisme Foncier Solidaire du Grand Besançon (63 K€) et de terrains situés rue Arrachart à un particulier (38 K€). Les ventes de matériels de transport et d'outillage s'élèvent à 61 K€.

- Le résultat de 2024 qui avait été repris par anticipation au BP 2025 s'établissait à 13,4 M€, et apparaît donc dans les comptes en recettes pour l'exercice 2025.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 157,2 M€, contre 153,4 M€ sur l'exercice 2024 (soit + 2,5 %), et sont réalisées à plus de 97 %.

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
						Montant	Evolution 2024-2025	
							En M€	En %
Personnel (dont mise à disposition)	69,8	73,1	76,4	79,1	82,1	86,5	4,4	5,4%
Charges financières	2,1	1,9	1,8	2,2	2,4	2,0	-0,4	-16,7%
Subventions de fonctionnement au CCAS	9,6	9,7	9,9	10,3	10,7	11,1	0,4	3,7%
Autres subventions de fonctionnement	8,5	8,4	8,8	8,7	8,9	8,9	0,0	0,0%
Dépenses à évolution contrainte	31,1	32,1	33,6	35,7	36,2	35,3	-0,9	-2,5%
Crédits courants des services	13,4	12,3	12,7	12,5	13,0	13,4	0,4	3,1%
Charges exceptionnelles	0,2	0,2	0,1	0,1				
TOTAL FONCTIONNEMENT	134,7	137,6	143,4	148,5	153,4	157,2	3,8	2,5%

Soit la structuration suivante, en pourcentage des dépenses de fonctionnement :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Personnel (dont mise à disposition)	52%	53%	53%	53%	54%	55%
Charges financières	2%	1%	1%	1%	1%	1%
Subventions de fonctionnement au CCAS	7%	7%	7%	7%	7%	7%
Autres subventions de fonctionnement	6%	6%	6%	6%	6%	6%
Dépenses à évolution contrainte	23%	23%	23%	24%	24%	22%
Crédits courants des services	10%	9%	9%	8%	8%	9%
Charges exceptionnelles	0%	1%	1%	0%	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	100%	100%	100%	100%	100%	100%

- Les dépenses liées au personnel (dont le personnel mis à disposition par GBM) s'élèvent à 86,5 M€.

Elles représentent 55 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 53,5 % en 2024) : elles sont réalisées à près de 99 %.

Hors dépenses de mises à disposition de services communautaires, les charges correspondant aux rémunérations, cotisations sociales, primes et indemnités versées aux agents municipaux atteignent 86,2 M€, contre 81,8 M€ en 2024. Cela correspond à une augmentation de 4,4 M€, soit + 5,3 %, qui s'explique notamment par :

- **les mesures locales en matière de ressources humaines** et d'harmonisation des régimes indemnitaires mises en œuvre à partir de juillet 2024, et complétées début 2025 pour 0,2 M€ supplémentaires, ce qui représente **un effort global de + 1,7 M€** qui impactent 2025 en année pleine, soit une hausse de 0,9 M€ entre 2024 et 2025.
- **les mesures nationales pour + 1,3 M€** en 2025, résultant essentiellement de la **revalorisation des cotisations patronales CNRACL** instaurée par décret du 30 janvier 2025, dont 3 points (sur les 12 supplémentaires prévus à échéance 2028), soit + 1 M€, mais également de l'arrêt de la compensation par l'Etat d'un point de cotisation (+0,3 M€).

- **la poursuite de l'extension de la restauration scolaire** avec + 0,5 M€ destinée à l'accueil périscolaire et à l'intégration des missions d'animation pour les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).
- **les évolutions de carrière** (Glissement Vieillesse Technicité : avancements d'échelon et de grade, promotions internes) ont représenté une augmentation de + 0,7 M€.
- **les créations de postes** décidées en 2024 (avec effet en année pleine en 2025) ainsi que celles intervenues en 2025 (avec un impact partiel), représentent + 0,8 M€ en 2025.

A noter également en 2025 le transfert à GBM de postes liés à la préparation de la future Grande Bibliothèque, dans le cadre de la compétence relative à l'animation et à la mise en réseau de la lecture publique et le rattachement de la mission Grandes Heures Nature à la direction des Sports de la Ville. Ces dispositions ont entraîné en parallèle des ajustements concernant l'Attribution de Compensation et les facturations de mise à disposition de personnel.

- Les charges financières (intérêts de la dette) représentent 2 M€ (2,4 M€ en 2024).

Ce poste représente une part limitée des dépenses de fonctionnement (1,3 %) et enregistrent une baisse de 0,4 M€ sur un an, malgré la mobilisation de nouveaux emprunts en 2025 à hauteur de 10,5 M€, du fait notamment de la baisse des taux d'intérêts en 2025.

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette du budget principal atteint 96,6 M€. Sa structure repose majoritairement sur des taux fixes (76 %), qui offrent une protection contre les fluctuations des marchés et contribuent à sécuriser la dette, tandis que les taux variables (24 %) permettent de conserver une certaine flexibilité.

- Les subventions de fonctionnement versées atteignent 20 M€, contre 19,7 M€ en 2024. Elles sont réalisées quasiment intégralement.

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
						Montant	Evol 2024-2025	
							En M€	En %
Subventions de fonctionnement au CCAS	9,56	9,71	9,85	10,27	10,71	11,13	0,42	3,9%
Autres subventions de fonctionnement	8,50	8,40	8,80	8,73	8,94	8,87	-0,07	-0,7%
Total Subventions	18,06	18,11	18,66	19,00	19,65	20,00	0,35	1,8%

- ✓ **La subvention de fonctionnement du CCAS s'est élevée à 11,1 M€ (10,7 M€ en 2024), en progression de + 3,9 %.** Cette hausse est établie sur la base d'une augmentation de + 1,5 % à périmètre constant par rapport à l'exercice 2024 à laquelle s'ajoute la compensation par la Ville en année pleine des mesures locales décidées à la mi-année 2024 en matière de ressources humaines (102 K€).
- ✓ **Les autres subventions de fonctionnement s'établissent à 8,9 M€ et sont quasiment stables par rapport à 2024.**

Dans le domaine du Sport, le montant des subventions atteint 2,5 M€, en stabilité par rapport à 2024.

Sur cette enveloppe, 1,8 M€ sont consacrés au soutien du sport de haut niveau, pour les sports collectifs (1,5 M€) et individuels (0,3 M€), dans la continuité de l'année précédente, via les Contrats de Développement Sportif conclus avec les clubs évoluant au plus haut niveau ou engagés dans des compétitions nationales. Par ailleurs, 264 K€ sont destinés au sport amateur et 130 K€ au Centre International de Séjour.

68 K€ sont également dédiés à l'organisation de manifestations sportives tout au long de l'année, pour soutenir notamment des événements, tels que l'organisation du Trophée de France de BMX les 28 et 29 juin 2025 (10 K€), le Championnat de France de Tir Sportif (10 K€), le triathlon Vauban (6 K€) et le Trail des Forts (6 K€).

Dans le secteur de la Culture, les subventions s'élèvent à 2,2 M€, soit un niveau équivalent à celui de 2024.

Parmi les principaux bénéficiaires figurent la Rodia (572 K€), le Centre Dramatique National de Franche-Comté (480 K€) et le Festival de Musique (148 K€). Une enveloppe d'environ 1 M€ est par ailleurs mobilisée pour différents dispositifs de soutien, qu'il s'agisse d'aide à la création, à la diffusion, à l'action culturelle ou encore aux événements artistiques.

Dans ce cadre, 168 K€ sont spécifiquement consacrés aux parcours culturels en écoles maternelles et élémentaires, avec des versements intervenus auprès des multiples partenaires de ce dispositif.

Par ailleurs, 85 K€ ont été ainsi versés à l'association Le Bastion, 75 K€ concernent la Compagnie Pernelle, 55 K€ l'Association Juste Ici et 35 K€ ont été attribués à l'Association Passe Muraille.

Concernant la Vie des quartiers, les aides versées au tissu associatif représentent un total de 2,1 M€.

Ce montant inclut notamment le financement des maisons de quartier associatives, à hauteur de 0,9 M€. Une aide complémentaire de 60 K€ a été accordée à l'ASEP en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de concession de service public pour la gestion des accueils de loisirs sans hébergement, la participation financière de la Ville au délégataire des Francas du Doubs s'élève à 0,8 M€.

La Ville maintient son aide au fonctionnement à destination des associations (0,2 M€), au titre du développement d'actions et services sur le territoire ou dans le cadre d'événements spécifiques tels que Ludinam, Ludi'Health, le contrat de Ville et les cultures urbaines, Vital'Eté...

134 K€ sont attribués aux partenaires associatifs engagés aux côtés de la Ville et de l'État dans le cadre du **Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI)** des étrangers primo-arrivants.

Un montant de 81 K€ est consacré aux actions de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes, dont 24 K€ ont été dédiés à la préfiguration de **la Maison des Femmes**, ouverte début mars 2026.

Les subventions dans le domaine du Tourisme s'élèvent à 351 K€, comprenant 300 K€ versés à l'Office de Tourisme, ainsi que 51 K€ consacrés à l'organisation de congrès.

En matière de Commerce, les aides représentent 193 K€, dont 159 K€ destinés au soutien de l'Office du Commerce et de l'Artisanat (OCAB).

Un total de 311 K€ est alloué au soutien des actions en faveur de **la Tranquillité Publique**, notamment dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville, par exemple pour le service de prévention spécialisée de l'association ADDSEA (138 K€), pour les actions en direction des publics victimes de délinquance (53 K€) et pour le dispositif de tranquillité résidentielle coordonné par Loge.GBM (60 K€) et qui concerne tous les bailleurs sociaux.

Les dépenses liées à la gestion du personnel représentent 414 K€, dont 390 K€ versés au Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal.

Enfin, **98 K€ sont consacrés au secteur de l'Éducation**, incluant la participation de la Ville aux séjours scolaires des élèves de maternelle et d'élémentaire, ainsi que 50 K€ attribués à la Caisse des écoles.

- Les dépenses à évolution contrainte représentent 35,3 M€ en 2025, contre 36,2 M€ en 2024 et diminuent de - 2,5 %, soit - 0,9 M€ par rapport à l'an dernier. Elles sont réalisées à hauteur de 94 %.

L'évolution des principaux postes en montants s'établit comme suit :

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
						Montant	Evol 2024-2025	
							En M€	En %
Attribution de compensation	13,1	13,0	12,8	12,6	13,0	13,0	0,0	0,1%
Energie	5,2	5,5	7,0	8,9	6,8	6,2	-0,6	-8,1%
Contingents et participations obligatoires	5,0	4,9	5,1	5,0	5,1	5,3	0,2	3,5%
Alimentation et fabrication repas restauration scolaire	1,1	1,6	1,8	2,0	2,0	2,3	0,3	15,3%
Indemnités, cotisations et formation des élus	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	-0,1	-8,0%
Déficits des budgets annexes	0,4	0,3	0,0	0,2	0,2	0,0	-0,2	-98,9%
Provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,1	-0,2	-68,3%
Contrats de service public	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1	0,0	-0,1%
Loyers et charges locatives	0,9	1,0	0,9	1,0	1,1	1,0	-0,1	-7,7%
Eau et assainissement des bâtiments	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7	-0,1	-8,8%
Assurances	0,4	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,0	3,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	0,9	0,9	0,9	0,9	1,1	1,0	0,0	-2,1%

L'Attribution de Compensation (AC) versée par la Ville à Grand Besançon Métropole s'élève à **13 M€**, soit un niveau stable par rapport à 2024. Ce montant a été défini par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) le 11 décembre 2025, sur la base des coûts définitifs des services communs au titre de l'année 2025.

Les dépenses d'énergie, quant à elles, s'élèvent à **6,2 M€**, en baisse, de **- 0,6 M€ par rapport à 2024 et - 2,7 M€ par rapport à 2023**, confirmant ainsi la tendance à la baisse des prix de l'énergie observée depuis 2024, avec en sus les effets des travaux réalisés en matière de réhabilitation énergétique.

Les contingents et participations obligatoires (5,3 M€) comprennent, d'une part, les contributions aux organismes de regroupement auxquels la Ville adhère (notamment l'EPCC 2 Scènes avec 1,8 M€, l'EPCC Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) pour 1,5 M€ et le Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo pour 0,8 M€) et, d'autre part, le forfait communal versé aux écoles privées (soit 628 K€ au titre des écoles maternelles et 521 K€ pour les écoles élémentaires).

Les crédits d'alimentation pour la restauration scolaire s'élèvent à **2,3 M€**, en augmentation de 305 K€, soit + 15,3 %, par rapport à 2024, du fait de l'extension des capacités d'accueil.

Les indemnités, cotisations, formations des élus et des frais de fonctionnement des groupes d'élus représentent **1,1 M€**, en légère baisse par rapport à 2024, liée à un ajustement des cotisations patronales.

Aucune **subvention d'équilibre** n'a été allouée du budget principal vers le budget annexe Forêts en 2025, du fait du dynamisme des recettes de ventes de bois constatées sur l'exercice 2025 sur ce budget.

S'agissant du budget annexe Archéologie, les recettes liées aux fouilles perçues en 2025, notamment sur les secteurs de Saint-Jacques et Granvelle, ont permis de contenir la subvention d'équilibre à 2,5 K€.

Au sein des **charges de gestion courante**, une enveloppe de 113 K€ a été consacrée aux tickets Loisirs destinés aux familles défavorisées, afin de favoriser leur accès aux activités sportives et artistiques.

80 K€ portent sur la constitution d'une **provision en 2025** au titre du contentieux en cours sur le partage de la taxe d'aménagement entre GBM et les communes, pour les permis de construire antérieurs à 2022, reversés depuis 2024 à 100 %, contre 70 % précédemment.

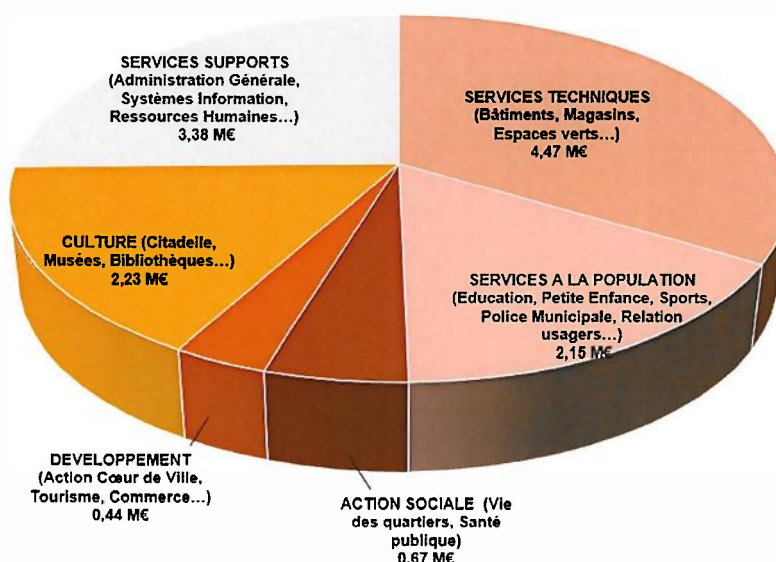
Parmi les autres postes de dépenses contraintes, on peut notamment distinguer :

- **les contrats de prestations de services** pour 1,1 M€ correspondant principalement à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et de la fourrière, en stabilité par rapport à 2024 ;
- **les loyers et charges locatives de locaux** à hauteur de 1 M€, soit - 83 K€ par rapport à 2024 (- 7,7 %) ;
- **les dépenses d'eau et d'assainissement du patrimoine municipal** pour 0,7 M€ (comprenant l'eau des piscines, des bâtiments...), en diminution de 72 K€ par rapport à 2024 (- 8,8 %) ;
- **les assurances** avec un montant de 0,9 M€, en hausse de 27 K€ par rapport à 2024 (+ 3 %).

- Les crédits courants des services se montent quant à eux à 13,3 M€ au CFU 2025, contre 13 M€ en 2024 (+ 0,3 M€, soit + 2,4 %).

Ce poste de dépenses prend en compte l'ensemble des crédits dédiés à l'action du quotidien et de la proximité pour répondre rapidement aux besoins locaux, soit en direct (achat de fournitures, petit matériel...), soit sous forme de prestations.

Les grandes enveloppes indiquées dans le graphique ci-dessous présentent une répartition des **crédits courants des services (hors subventions)**.



=> Au Compte Financier Unique 2025, l'épargne brute (qui se calcule hors cessions et résultats antérieurs) représente 34,6 M€, en baisse de 2,3 M€ (-6,3 %) par rapport à 2024.

L'épargne nette (hors cessions et résultats antérieurs également), qui correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de la dette, représente, à fin 2025, 22 M€, en baisse également, de 1,9 M€, soit - 8 %. Elle couvre les travaux récurrents d'investissement (20,5 M€), cette vérification constituant un indicateur de sécurité financière.

2. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement totales représentent 69,2 M€, contre 60,7 M€ en 2024. Elles sont réalisées à 73,1 % (contre 69,5 % en 2024).

Les restes à réaliser en fin d'exercice 2025 au titre de dépenses engagées (commandes et marchés passés) et reportées sur l'exercice 2026, s'établissent à 23,6 M€ (contre 25,9 M€ à fin 2024).

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	Montant	2025	
							Evolution 2024-2025 en M€	En %
Dépenses directes d'équipement	21,7	28,2	30,7	35,6	36,2	45,5	9,3	0,3
Opérations sous mandats	0,1	0,2	1,7	1,8	1,2	0,6	-0,6	-0,5
Subventions d'équipement versées	7,3	4,6	2,4	3,3	6,1	6,3	0,2	0,0
Attributions de compensation d'investissement	3,9	3,9	3,9	3,9	4,0	4,0	0,0	0,0
Total dépenses pour l'équipement	33,0	36,9	38,7	44,6	47,5	56,4	8,9	18,8%
Autres dépenses d'investissement	1,5	0,7	0,0	0,2	0,2	0,2	0,0	16,1%
Remboursement dette en capital	13,3	13,5	13,7	13,5	13,0	12,6	-0,4	-3,1%
Total dépenses d'investissement	47,9	51,0	52,5	58,3	60,7	69,2	8,5	14,1%

- Les seules dépenses d'équipement, directes et indirectes, représentent 56,4 M€, contre 47,5 M€ en 2024, soit une augmentation de + 18,8 % (+ 8,9 M€). Elles sont réalisées à hauteur de 69,2 %.

Elles se répartissent entre :

- les dépenses directes d'investissement pour 45,5 M€ (36,2 M€ en 2024)
 - les opérations sous mandat (correspondant au Jardin des Sciences – « Biôme » réalisé pour le compte de l'Université), pour 0,6 M€ (1,2 M€ en 2024)
 - les subventions d'équipement versées pour 6,3 M€ (6,1 M€ en 2024)
 - l'Attribution de Compensation en Investissement pour 4 M€, comme en 2024.
- ✓ **Les grandes opérations individualisées inscrites au Plan pluriannuel d'investissement représentent 35,9 M€ de dépenses d'équipement, qu'elles soient directes ou indirectes (par le biais de participations / subventions d'équipement).**

Parmi les principales réalisations, on peut notamment citer :

- Le plan de rénovation des écoles et des crèches, avec 9,1 M€ réalisés sur l'exercice 2025, notamment sur les groupes Paul Bert, Vieilles Perrières et Butte et la crèche des Orchamps,
- Les rénovations / extensions des espaces de restauration scolaire pour les établissements Fourier, Sapins et Ile de France (1,9 M€),
- L'aménagement de nouveaux quartiers tels que Saint-Jacques Arsenal (4,1 M€), Grette-Brûlard-Polygones (1 M€), les Hauts du Chazal (0,4 M€) ou encore l'éco-quartier Viotte (0,5 M€),
- Le nouveau pôle sportif Diderot (3,9 M€),
- Le programme de travaux d'économies d'énergie (1,8 M€),
- La préservation du patrimoine Vauban, avec 1,4 M€,
- Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) du quartier de Planoise (0,8 M€),
- Les aménagements de lutte contre les îlots de chaleur (0,8 M€),
- L'espace Aimé Césaire de la Place des Lumières aux Clairs-Soleils (0,7 M€),
- La Maison des Femmes (0,7 M€),

- La mise en place du tri sélectif en ville pour 0,6 M€,
- ✓ **Les travaux de proximité atteignent quant à eux 20,5 M€.**

Parmi les enveloppes les plus importantes, on peut notamment citer :

- 6,5 M€ sur le gros entretien du patrimoine municipal, dont 1,4 M€ pour les travaux d'entretien, d'amélioration et d'adaptation dans les écoles et les crèches, 1,4 M€ pour les bâtiments associatifs, 1,3 M€ sur le patrimoine sportif, 1,2 M€ sur l'entretien des bâtiments administratifs, ainsi que 1,2 M€ sur la valorisation du patrimoine culturel, culturel et ancien,
- 2,7 M€ pour les travaux d'accessibilité,
- 2,3 M€ pour les acquisitions de matériels et véhicules,
- 0,8 M€ pour la valorisation et l'aménagement des espaces verts de la Ville,
- 0,8 M€ pour le gros entretien des espaces sportifs (terrains),
- 0,8 M€ pour les acquisitions et restaurations dans les équipements culturels,
- 0,6 M€ pour le renouvellement des moyens de production énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- 0,7 M€ pour l'investissement informatique et numérique.

L'attribution de compensation correspondant au financement par la Ville à GBM des travaux de voirie a représenté 4 M€.

À ces montants s'ajoutent les travaux réalisés en régie, c'est-à-dire effectués directement par les services municipaux et valorisés en investissement lors d'une décision modificative, pour un total de 0,8 M€.

Ainsi, en incluant ces travaux en régie, les dépenses d'équipement atteignent un total de 57,2 M€.

- **Les autres dépenses d'investissement** concernent principalement une avance de trésorerie de 150 K€ accordée à la Caisse des Ecoles, conformément à la délibération du Conseil municipal du 4 décembre 2025.

- **Le remboursement du capital de la dette s'établit à 12,6 M€, contre 13 M€ l'année précédente.** Cette baisse s'explique principalement par l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts en 2024, partiellement compensée par la mobilisation d'emprunts nouveaux à hauteur de 10,5 M€ et l'effet du vieillissement de la dette.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (hors autofinancement) représentent 23,8 M€ en 2025, contre 16,8 M€ l'année précédente.

Cette progression s'explique principalement par l'augmentation du recours à l'emprunt qui s'établit à 10,5 M€ contre 3,7 M€ en 2024, cette dernière année étant marquée par des recettes de cession exceptionnelles qui ont permis de disposer d'un niveau d'autofinancement particulièrement élevé.

En outre, un montant de 3,2 M€ est reporté sur l'exercice 2026, correspondant à des recettes engagées mais non perçues, portant notamment sur des subventions pour les projets d'investissement notifiées en attente d'encaissement et le remboursement de l'avance de trésorerie accordée en 2025 à la Caisse des Écoles.

Les principales recettes d'investissement au titre de l'exercice 2025 sont les suivantes :

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
						Montant	Evolution 2024-2025	
							En M€	En %
FCTVA	5,7	3,2	4,2	4,3	5,4	5,7	0,3	6,3%
Subventions d'investissement	6,1	6,3	6,5	6,7	6,6	7,0	0,4	6,5%
Taxe d'aménagement	0,7	0,7	0,8	0,3	0,8	0,3	-0,5	-62,5%
Autres recettes	1,7	0,2	0,0	0,2	0,3	0,3	-0,1	-21,9%
Total recettes d'investissement hors emprunt	14,3	10,4	11,5	11,6	13,1	13,3	0,2	1,5%
Emprunt	10,0	15,5	15,1	11,2	3,7	10,5	6,8	183,8%
TOTAL	24,3	25,9	26,6	22,8	16,8	23,8	7,0	42 %

- **Les recettes de FCTVA 2025**, calculées sur la base des dépenses d'équipement réalisées en 2024 (dépenses éligibles de l'année n-1), atteignent **5,7 M€, en hausse de 0,3 M€** par rapport au FCTVA encaissé en 2024. Cette progression est à mettre en rapport avec l'accroissement du niveau de réalisation des dépenses d'équipement.

- **Les subventions perçues, d'un montant de 7 M€, sont en hausse de + 0,4 M€** soit + 6,5 %. Ce poste représente la principale source de recettes d'investissement en volume, avec 53 % du total des recettes hors emprunt.

- **La taxe d'aménagement** génère un produit de 0,3 M€, en diminution par rapport à 2024 (- 0,5 M€), en lien à la fois avec les nouvelles modalités de perception depuis 2022 et des retards de traitement constatés au niveau national.

Ce montant correspond au reversement effectué par GBM, à hauteur de 100 % pour les permis délivrés avant 2022 et de 70 % pour ceux accordés après cette date.

Les 30 % qui auraient dû être conservés par GBM ont ainsi donné lieu, en fin d'exercice 2025, à la constitution d'une provision par la Ville (80 K€), inscrite en dépenses de fonctionnement.

- **Les autres recettes d'investissement**, d'un montant de 250 K€, proviennent principalement du remboursement de l'avance de trésorerie accordée à la Caisse des Écoles (150 K€), ainsi que de régularisations liées à des mandats concernant des exercices antérieurs.

- **Le recours à l'emprunt s'élève à 10,5 M€ en 2025**, en progression par rapport à l'année 2024 du fait du caractère exceptionnel de celle-ci (+ 6,8 M€), avec un retour à un niveau normalisé par rapport aux années précédentes.

=> Avec un remboursement de capital de 12,6 M€, la Ville s'est donc désendettée de 2,1 M€ en 2025.

III. LES RESULTATS 2025 DES BUDGETS ANNEXES

Le budget général comprenait en 2025 quatre budgets annexes : Forêts, Archéologie Préventive, Zone d'activités Madeleine Brès et lotissement Montarmots.

Les budgets Forêts, Brès et Montarmots sont totalement assujettis à la TVA alors que le budget Archéologie Préventive l'est partiellement. Lorsqu'elles entrent dans le champ de l'assujettissement, les opérations de ces budgets sont comptabilisées Hors Taxes, à défaut Toutes Taxes Comprises.

1. Le Budget Forêts

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives à l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) s'élèvent à 580 K€ au CFU 2025.

Elles se composent de dépenses de personnel pour 190 K€, le solde correspondant au fonctionnement courant (eau, électricité, combustibles, télécommunications, cotisations et assurance), aux frais de garderie facturés par l'Office National des Forêts et aux frais d'exploitation mécanisée par entreprise, liés aux coupes de bois.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 753 K€ au CFU 2025, avec notamment les ventes de bois, ressource essentielle de ce budget, qui ont généré un produit de 741 K€ en 2025 (contre 342 K€ en 2024). Cette augmentation importante de recettes résulte essentiellement de la commercialisation des produits de la tempête de juillet 2024, dont l'exploitation forestière s'est achevée en 2025.

Compte tenu de ces éléments, le versement d'une participation à l'équilibre par le budget principal n'a pas été nécessaire (elle représentait 224 K€ en 2024).

Les dépenses d'équipement, réalisées principalement en forêt de Chailluz et dans le bois d'Aglans, ont représenté 230 K€ en 2025 (y compris travaux en régie pour 132 K€).

Les résultats de clôture 2025 font apparaître un excédent d'investissement de 67 K€ (dont 36 K€ affectés à la couverture du déficit des restes à réaliser 2025) et la section de fonctionnement dégage un excédent de 12 K€. Ces résultats ont été repris au budget 2026 lors du vote du Budget primitif.

2. Le Budget Archéologie Préventive

Créé par délibération du Conseil municipal du 26 février 2009, ce service public administratif permet à la Ville de mieux respecter et maîtriser les prescriptions archéologiques de plus en plus nombreuses, parfois sources de blocages des projets d'aménagement urbains. Il a notamment pour mission de :

- prévenir les diagnostics archéologiques par l'étude des permis d'urbanisme, par la veille territoriale et par la maîtrise de l'ensemble de la connaissance archéologique de Besançon,
- réaliser l'ensemble de tous les diagnostics archéologiques sur le territoire communal,
- réaliser des fouilles.

En 2025, le service a mené diverses opérations, comprenant des chantiers de fouilles et des études post-fouilles, par exemple sur la place Granvelle, les espaces publics de l'ancien hôpital Saint-Jacques, la base nautique d'Osselle-Routelle, ainsi que l'avenue Carnot et la place de la Révolution. Par ailleurs, un diagnostic archéologique a également été effectué sur le site Saint-Jacques, au niveau de la maternité Mère-Enfant.

En complément, le service agit pour la valorisation du patrimoine bisontin, avec notamment la poursuite de la collaboration avec l'Université Marie et Louis Pasteur, par exemple dans le cadre du Programme Collectif de Recherche *Vesontio Christiana*, ou avec la réalisation d'un parcours d'éducation artistique et culturel en collaboration avec l'Institut National de Recherches Archéologiques.

Les dépenses réelles s'élèvent à 591 K€ au CFU 2025 et sont très majoritairement dédiées à la section de fonctionnement, puisque seuls 31 K€ concernent des dépenses d'équipement. Elles se composent pour l'essentiel de frais de personnel (397 K€), de contrats de prestations de services avec des entreprises pour la réalisation de travaux archéologiques (116 K€) et de la participation aux charges du budget principal (19 K€).

Hors reprise des résultats, **les recettes réelles s'élèvent à 531 K€ au CFU 2025** et concernent essentiellement la section de fonctionnement. Elles proviennent notamment du produit des fouilles (508 K€), d'une subvention versée par la DRAC (20 K€) dans le cadre des diagnostics archéologiques réalisés par le service et d'une participation à l'équilibre versée par le budget principal (3 K€).

Les résultats de clôture 2025 font apparaître un excédent d'investissement de 45 K€ et la section de fonctionnement dégage un solde nul. Ces résultats ont été repris au budget 2026 lors du vote du budget primitif.

3. Le Budget Zone d'Activités Madeleine Brès

Cette zone d'activités, gérée en régie municipale a été créée par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2010.

La Zone d'Activités Madeleine Brès a été transférée au Grand Besançon le 1^{er} janvier 2017 et le budget annexe correspondant a été clôturé sur l'année 2025, par délibération du 19 juin 2025, suite à la dernière vente de terrain réalisée. A ce titre, le CFU 2025 constitue le Compte Financier Unique de clôture de ce budget annexe.

Le bilan final de ce budget présente **un excédent de fonctionnement de clôture de 225 463,20 €**, qui a fait l'objet d'un reversement au budget principal de la Ville sur l'exercice 2025.

4. Le Budget Lotissement Montarmots

Ce lotissement à vocation d'habitat, géré lui aussi en régie municipale a été créé par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2016.

En 2025, ce budget n'a pas fait l'objet de mouvements en dépense ni en recette.

Par conséquent, les résultats de clôture 2025 font apparaître un besoin d'autofinancement de la section d'investissement de 11 K€, alors que la section de fonctionnement dégage un solde nul. Ce résultat globalement déficitaire résulte du décalage temporel existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains). Ce déficit est couvert par le solde positif des restes à réaliser de fonctionnement (11 K€) reportés sur 2026.

Mme Anne VIGNOT (1) et M. Ludovic FAGAUT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER comme Présidente de séance.

Mme Anne VIGNOT et M. Ludovic FAGAUT, Maire, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, tel que présenté dans ce rapport, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable joint en annexe,**
- **prend acte de la reprise au budget 2026 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 2 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

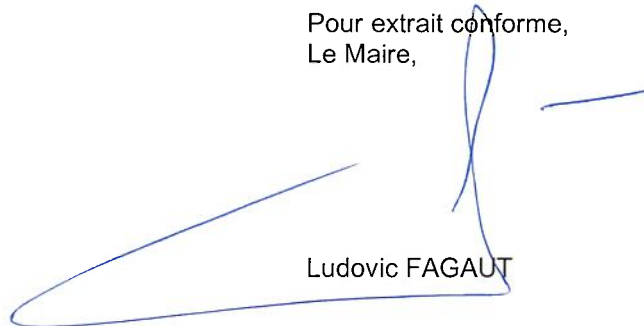
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT

LES BALANCES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget tant en dépenses qu'en recettes, en mouvements réels et d'ordre :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement,
- les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation est la suivante :

RECAPITULATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

	Prévisions	Réalizations		Restes à réaliser
		Totales	Dont rattachements	
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement				
Dépenses	105 953 795,28	80 690 905,34		23 580 725,70
Recettes	105 953 795,28	70 348 149,05		3 249 919,00
Fonctionnement				
Dépenses	211 188 045,49	175 169 346,37	3 767 025,57	
Recettes	211 188 045,49	214 663 219,90		
BUDGETS ANNEXES				
Investissement				
Dépenses	798 072,97	483 331,13		36 496,85
Recettes	798 072,97	584 053,77		
Fonctionnement				
Dépenses	2 422 243,42	1 885 780,77	101 981,18	152 932,37
Recettes	2 422 243,42	1 897 992,50		163 640,00

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTATS GLOBAUX
BUDGET PRINCIPAL	-10 342 756,29	39 493 873,53	29 151 117,24
FORETS	66 591,38	12 211,73	78 803,11
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	44 838,89		44 838,89
LOTISSEMENT MONTARMOTS	-10 707,63		-10 707,63
TOTAUX	-10 242 033,65	39 506 085,26	29 264 051,61

Dans un dernier tableau, les réalisations tous budgets confondus des deux derniers exercices et leurs évolutions sont récapitulées, hors opérations d'ordre budgétaire (27 832 097,42 € en 2025).

RESULTATS TOUS BUDGETS CONFONDUS

	2024	2025	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'investissement	60 962 235,15	71 676 763,50	10 714 528,35	17,6
Dépenses de fonctionnement	154 293 626,79	158 720 502,69	4 426 875,90	2,9
Dépenses totales	215 255 861,94	230 397 266,19	15 141 404,25	7,0
Recettes d'investissement	43 798 645,33	51 825 026,36	8 026 381,03	18,3
Recettes de fonctionnement	210 590 141,20	207 836 291,44	-2 753 849,76	-1,3
Recettes totales	254 388 786,53	259 661 317,80	5 272 531,27	2,1

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Besançon.

Comme le prévoit l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au Compte Financier Unique de la commune. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA VILLE DE BESANCON

L'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 et le décret d'application n°2025-1428 du 30 décembre 2025 généralisent la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU), qui devient obligatoire à partir des comptes de l'exercice budgétaire 2026, en substitution du Compte Administratif et du Compte de Gestion, dans les conditions prévues à l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 du 29 décembre 2023. La Ville a fait le choix de passer au CFU à compter des réalisations de l'exercice 2025, soit un an avant la fin du délai légal, pour l'intégralité du budget principal et des budgets annexes.

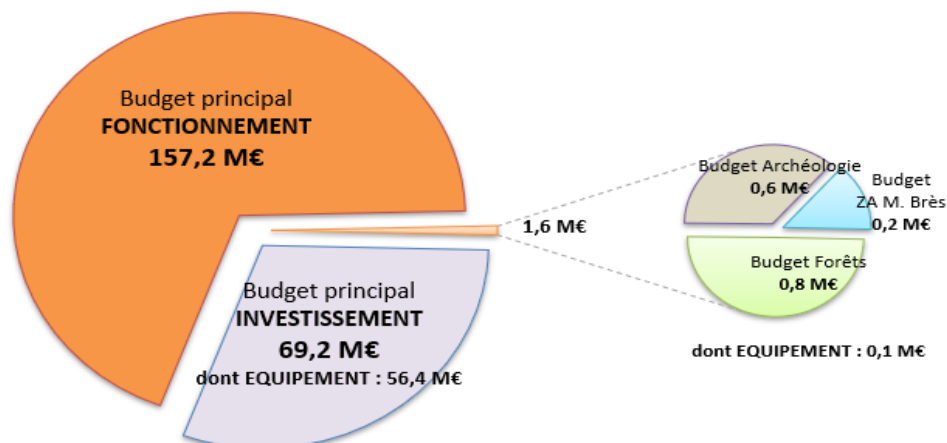
LE BUDGET GENERAL DE LA VILLE est composé de 5 budgets en 2025 : un budget principal et 4 budgets annexes : Forêts, Archéologie Préventive, Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots.

Hors résultats de l'exercice précédent, les dépenses réelles du budget général ont représenté 228 M€.

- ✓ Les dépenses d'investissement s'élèvent à 69,3 M€, dont 56,5 M€ au titre des dépenses d'équipement et 12,6 M€ pour le remboursement de la dette en capital.
- ✓ Le fonctionnement mobilise 158,7 M€ et est en augmentation de + 4,4 M€ par rapport à 2024.

La part du budget principal s'élève à 226,4 M€, les budgets annexes représentant quant à eux 1,6 M€.

Les dépenses du budget général CFU 2025 : 228 M€



LE BUDGET PRINCIPAL porte sur 157,2 M€ en fonctionnement et 69,2 M€ en investissement.

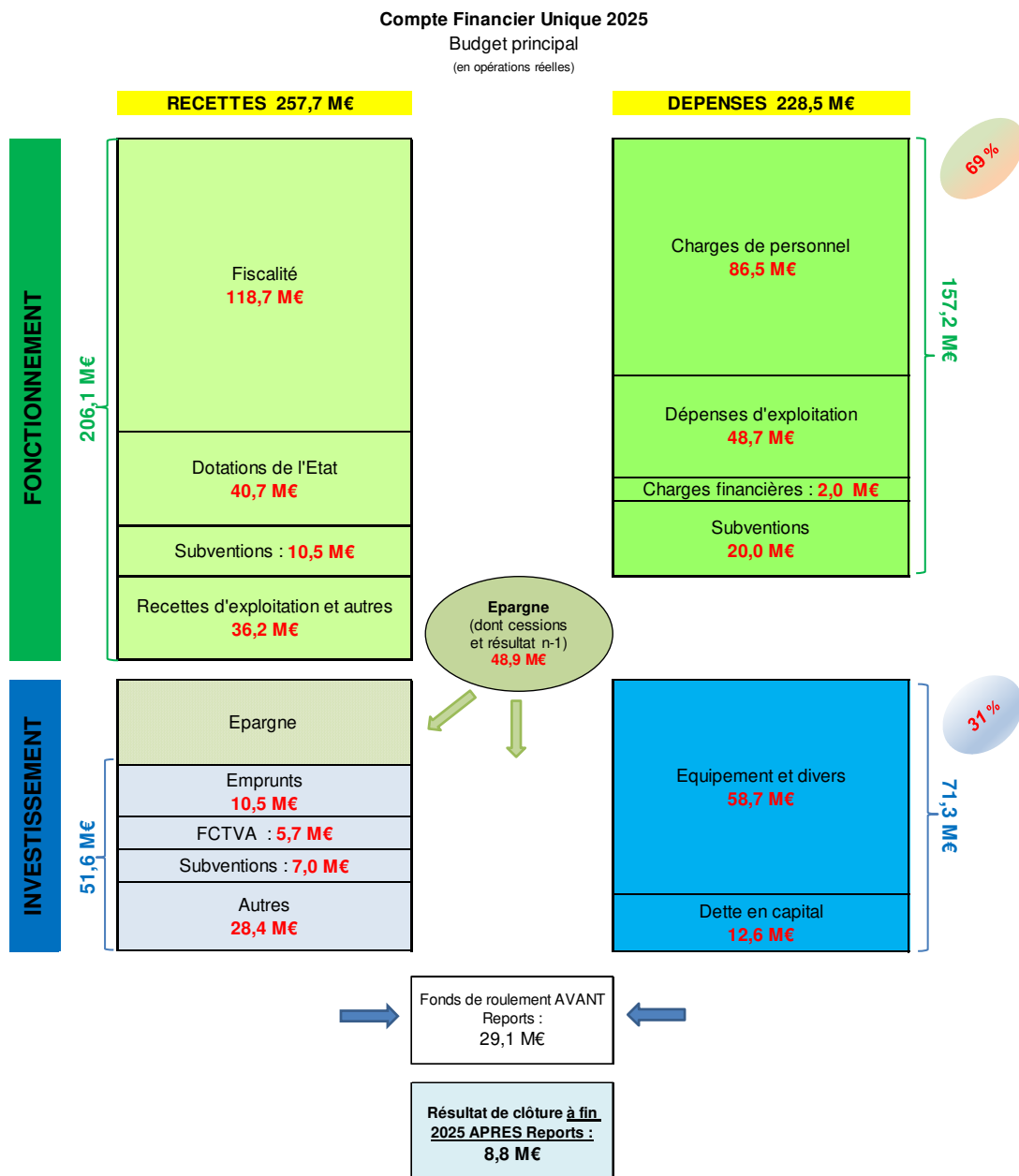
Les dépenses d'équipement s'élèvent à 56,4 M€ pour le budget principal, soit un accroissement de 8,9 M€ par rapport à 2024 (+ 18,8 %).

Parallèlement, la Ville a mobilisé 10,5 M€ de recettes d'emprunt, en progression de 6,8 M€ par rapport à 2024, année qui avait été marquée par un programme exceptionnel de cessions, et un remboursement de capital de 12,6 M€. La Ville s'est donc désendettée de 2,1 M€ en 2025. La capacité de désendettement s'élève à 2,7 ans.

L'épargne brute, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, constitue l'autofinancement de l'investissement.

Au Compte Financier Unique 2025, l'épargne brute (qui se calcule hors cessions et résultats antérieurs) représente 34,6 M€, en baisse de 2,3 M€ (- 6,3 %) par rapport à 2024.

L'épargne nette (hors cessions et résultats antérieurs également), qui correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de la dette, représente à fin 2025, 22 M€, en baisse également, de 1,9 M€, soit - 8 %. Elle couvre les travaux récurrents d'investissement (20,5 M€), cette vérification constituant un indicateur de sécurité financière.



LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Ville sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité**

Ces informations statistiques, fiscales et financières, appelés ratios sont au nombre de 11 dans le CFU. Deux types de ratios se distinguent dans l'annexe : des ratios de niveaux calculés par rapport à la population totale en vigueur (123 272 habitants) et les ratios de structure et d'analyse financière. Le passage en CFU introduit deux nouveaux ratios : le « taux d'épargne nette » et la « capacité de désendettement » permettant de mesurer la solvabilité de la collectivité.

➤ **Les taux des contributions et produits afférents en N**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Ces taux sont restés stables en 2025, comme depuis 2011.

➤ **La présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)**

La présentation agrégée présente les réalisations par budget ou en cumul du budget principal et des budgets annexes.

➤ **Les différents états de la dette**

Les états B1-1 (détail des crédits de trésorerie), B1-2 (répartition par nature de dette), B1-3 (répartition des emprunts par structures de taux) et B1-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets de la Ville concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...). L'intégralité de la dette de la Ville est sécurisée (classement en 1 A de la charte Gissler). La Ville ne détient que des contrats à taux fixes ou à taux variables simples classés parmi les moins risqués de la double échelle de cotation de la charte Gissler.

L'encours de dette au 31/12/2025 ne concerne que le budget principal et s'établit à 96 604 995,45 € (hors dépôts et cautionnements).

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement fixées par la réglementation en vigueur. Depuis 2016, la Ville a fait le choix d'une neutralisation des amortissements des subventions d'équipement

➤ **L'état des provisions**

Cet état retrace les informations relatives aux provisions semi-budgétaires constituées par la collectivité ainsi que leur étalement.

➤ **Le détail des opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les dépenses et les recettes relatives aux opérations pour comptes de tiers, notamment sous mandat (nature 45...).

➤ **L'état des prêts**

Cet état a pour objet de retracer les prêts octroyés par la collectivité. En 2025, la Ville a versé des avances en comptes courants d'associés à AKTYA et SEDIA.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité et le ratio correspondant**

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la Ville de Besançon ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2025 s'élève à 52 916 083,07 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt s'établit à 9,16 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement). A cette note de présentation est joint l'échéancier d'amortissement des emprunts garantis.

➤ **L'emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (comme le produit de revalorisation de pièces métalliques lors de crémation). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions**

Cet état résultant des dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT fournit une information des concours (subventions ou/et prestations en nature) de l'exercice.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la Ville entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la Ville, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la Ville :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti en emprunt

Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel la commune détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'Etat et au comptable de la commune.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **L'impact du budget pour la transition écologique**

Introduite par l'article 191 de la Loi de Finances pour 2024 et précisée par le décret du 16 juillet 2024, l'annexe dite « annexe environnementale des collectivités locales » vise à mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de mesurer les choix d'investissement réalisés par les collectivités et leur impact sur les différents axes de la transition.

Axe 1° - Atténuation du changement climatique ;

Axe 2° - Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° - Gestion des ressources en eau ;

Axe 4° - Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° - Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° - Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

➤ **Les états des dépenses et recettes des services assujetties à la TVA en fonctionnement et en investissement (1)**

Ces états permettent d'identifier les opérations assujetties à la TVA (comme notamment l'activité locations de salles et de locaux) qui ne font pas l'objet d'un budget annexe (maquettes simplifiées) au sein de deux sections, en dépenses et en recettes.

➤ **L'action de formation des élus (1)**

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus.

➤ **L'identification des flux croisés (1)**

L'identification des flux croisés présente par section, en recettes et en dépenses, les mouvements financiers entre la Ville et Grand Besançon Métropole.

A noter que les états annexés relatifs à la variation du patrimoine propre à la Ville (entrées et sorties), aux opérations liées aux cessions, ainsi que l'état des travaux en régie ne font plus l'objet d'annexe spécifique dans le Compte Financier Unique. Seul le bilan tenu par le Comptable public présente une vision du patrimoine et récapitule l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la collectivité.

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

(1) = Etats propres au Compte Financier Unique

ECHÉANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034	ANNEE 2035
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	40 489					
SPL Territoire 25	1 931 950	1 678 860	1 475 333	1 475 333	1 475 333	1 475 333	1 475 333	1 475 333	1 475 333	1 355 238	994 954
FONDATION PLURIEL (ex ADAPEI)	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072
ADDSEA	22 816	23 133	23 294	23 455	23 618	23 782	23 947	24 114	24 281	24 450	24 619
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort	87 219	87 219	62 111								
Emmaus	6 886	6 858	6 812	6 766	2 897						
Fondation Arc-en-Ciel	74 825	60 782	60 467	60 152	59 837	59 522	59 207	58 892	54 368	2 243	
Mutualité Française du Doubs	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	121 168					
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte	10 139	10 026	10 072	10 118	10 164	10 210	10 257	10 304	10 352	10 400	10 448
Sedia	210 796	121 353	32 526	244 023	33 301						
SEM Micropolis	41 441	41 044	40 646	40 249							
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172
Secours Populaire Français	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948
Association de gestion du CFA Hilaire de Chardonnet	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744
Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés	0	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218
Adoma	80 515	73 605	72 558	71 525							
Loge.GBM	2 715 539	2 469 207	2 131 881	2 062 244	1 597 841	1 301 777	1 049 190	640 775	534 029	533 633	340 958
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	626 936	548 233	507 178	487 177	480 855	479 288	434 058	432 374	307 633	266 461	266 749
NEOLIA	1 119 801	900 057	889 660	889 044	888 433	887 824	887 219	882 678	882 093	868 941	868 348
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	184 715	185 394	185 352	185 719	170 899	171 271	171 645	172 022	150 476	124 145	110 405
ICF HABITAT NORD-EST	43 496	43 295	42 675	42 064	41 462	40 868	40 283	39 707	39 138	18 129	17 851
TOTAL GENERAL	7 662 732	6 799 942	6 091 439	6 148 745	5 335 514	4 931 688	4 471 295	4 056 353	3 797 857	3 523 794	2 954 487

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044	ANNEE 2045	ANNEE 2046	ANNEE 2047
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)												
SPL Territoire 25	519 458											
FONDATION PLURIEL (ex ADAPEI)	98 072	98 072	98 072	98 072	49 036							
ADDSEA	24 790	24 963	25 136	25 311	25 486	25 663						
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort												
Emmaus												
Fondation Arc-en-Ciel												
Mutualité Française du Doubs												
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte	8 788	7 128	7 177	7 226	7 276	7 326	7 377	7 428				
Sedia												
SEM Micropolis												
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	4 767								
Secours Populaire Français	19 948	19 948	18 286									
Association de gestion du CFA Hilaire de Chardonnet	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	37 186			
Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218		
Adoma												
Loge.GBM	303 394	244 295	172 030	143 450	143 024	103 123	95 853	67 200	56 972	53 789	53 201	53 121
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	267 042	267 339	267 639	251 769	232 833	232 833	58 208					
NEOLIA	801 486	706 777	706 777	706 777	688 773	678 586	678 586	678 586	678 586	449 418	294 818	243 284
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	46 930	11 733										
ICF HABITAT NORD-EST	17 577	17 307	17 041									
TOTAL GENERAL	2 309 619	1 599 695	1 514 293	1 431 334	1 340 390	1 241 494	1 033 986	947 176	817 962	548 425	348 019	296 406

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	TOTAUX
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)										386 310
SPL Territoire 25										16 807 791
FONDATION PLURIEL (ex ADAPEI)										1 520 114
ADDSEA										412 858
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort										236 549
Emmaus										30 218
Fondation Arc-en-Ciel										550 294
Mutualité Française du Doubs										928 953
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte										172 216
Sedia										641 999
SEM Micropolis										163 380
La Maison du Peuple										119 179
Secours Populaire Français										277 616
Association de gestion du CFA Hilaire de Chardonnet										2 863 329
Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés										904 353
Adoma										298 203
Loge.GBM	53 042	52 964	52 886	52 809	51 544	42 122	20 058	9 859	6 364	17 208 176
OPH du Département du Doubs - Habitat 25										6 414 605
NEOLIA	243 285	243 285	243 284	243 284	243 285	243 284	240 830	227 431	60 987	19 265 506
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon										1 870 705
ICF HABITAT NORD-EST										460 893
TOTAL GENERAL	296 327	296 248	296 171	296 094	294 829	285 407	260 888	237 290	67 351	71 533 248

**Etat des dépenses engagées non
mandatées et des recettes restant à
réaliser au 31 décembre 2025**

RECAPITULATIF DES DEPENSES RESTANT A REALISER
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	23 580 725,70
BUDGET FORETS	INVESTISSEMENT	36 496,85
BUDGET ARCHEOLOGIE	INVESTISSEMENT	NEANT
	Sous-total INVESTISSEMENT	23 617 222,55
BUDGET LOTISSEMENT SECTEUR MONTARMOTS	FONCTIONNEMENT	152 932,37
	Sous-total FONCTIONNEMENT	152 932,37
	TOTAL GENERAL	23 770 154,92

Besançon, le **6 9 JAN. 2026**
Madame la Maire,

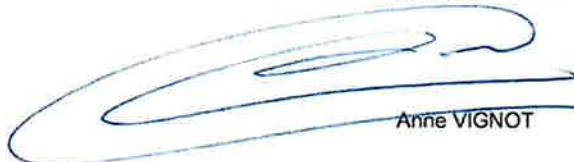


Anne VIGNOT

RECAPITULATIF DES RECETTES RESTANT A REALISER
 A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	3 249 919,00
BUDGET FORET	INVESTISSEMENT	NEANT
BUDGET ARCHEOLOGIE	INVESTISSEMENT	NEANT
	Sous-total INVESTISSEMENT	3 249 919,00
BUDGET LOTISSEMENT SECTEUR MONTARMOTS	FONCTIONNEMENT	163 640,00
	Sous-total FONCTIONNEMENT	163 640,00
	TOTAL GENERAL	3 413 559,00

Besançon, le **09 JAN. 2026**
 Madame la Maire,



Anne VIGNOT

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
16	01	165			2 304,00 €
				165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	Sous-total 2 304,00 €
					Sous-total du chapitre 16 : 2 304,00 €
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
20	515	2031			277 335,77 €
20	632	2031			144 019,00 €
				2031 FRAIS D'ETUDES	Sous-total 421 354,77 €
20	020	2051			74 496,00 €
20	11	2051			48 855,08 €
				2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	Sous-total 123 351,08 €
					Sous-total du chapitre 20 : 544 705,83 €
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
204	020	2041511			126 694,01 €
204	313	2041511			175 000,00 €
				2041511 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	Sous-total 301 694,01 €
204	025	2041512			50 000,00 €
204	515	2041512			234,07 €
204	845	2041512			267 822,08 €
				2041512 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 318 056,15 €
204	317	20415341			16 479,00 €
				20415341 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	Sous-total 16 479,00 €
204	515	2041582			139 999,00 €
				2041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 139 999,00 €
204	338	20421			34 559,00 €
204	511	20421			11 880,50 €
				20421 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	Sous-total 46 439,50 €
204	338	20422			30 000,00 €
204	515	20422			65 000,00 €
204	632	20422			75 000,00 €
				20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 170 000,00 €
					Sous-total du chapitre 204 : 992 667,66 €
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
21	422	2111			450 000,00 €
21	515	2111			134 739,18 €
				2111 TERRAINS NUS	Sous-total 584 739,18 €
21	515	2112			602,00 €
				2112 TERRAINS DE VOIRIE	Sous-total 602,00 €
21	515	2115			781 944,73 €
				2115 TERRAINS BATIS	Sous-total 781 944,73 €
21	511	2121			31 485,18 €
				2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	Sous-total 31 485,18 €
21	312	2128			55 964,94 €
21	348	2128			104 476,00 €
21	511	2128			70 304,07 €
				2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	Sous-total 230 745,01 €
21	025	21316			60,00 €
				21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	Sous-total 60,00 €
21	020	21351			1 568 871,47 €
21	11	21351			23 725,60 €
21	211	21351			71 227,68 €
21	212	21351			139 278,79 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant vote
				Nature	
21	213	21351			429 573,66 €
21	23	21351			6 323,02 €
21	281	21351			22,64 €
21	312	21351			829 189,29 €
21	313	21351			37 606,20 €
21	314	21351			265 833,17 €
21	316	21351			178 916,81 €
21	317	21351			28 381,11 €
21	321	21351			52 716,82 €
21	322	21351			533 880,94 €
21	323	21351			43 959,06 €
21	325	21351			1 732,80 €
21	338	21351			730 325,24 €
21	348	21351			551,62 €
21	422	21351			469 417,64 €
21	425	21351			910 873,07 €
21	511	21351			1 110 615,80 €
21	515	21351			321 133,08 €
21	632	21351			248 832,60 €
				21351 BATIMENTS PUBLICS	Sous-total 8 003 988,01 €
21	020	2138			14 760,00 €
				2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	Sous-total 14 760,00 €
21	845	2152			101 029,19 €
21	847	2152			15 154,93 €
				2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	Sous-total 116 184,12 €
21	020	21538			51 280,06 €
				21538 AUTRES RESEAUX	Sous-total 51 280,06 €
21	020	215738			90 999,23 €
21	722	215738			13 932,00 €
				215738 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	Sous-total 104 931,23 €
21	020	2158			89 160,92 €
21	213	2158			8 804,90 €
21	311	2158			20 000,00 €
21	314	2158			18 762,00 €
21	316	2158			3 085,14 €
21	338	2158			7 551,99 €
21	348	2158			3 000,00 €
21	511	2158			9 635,90 €
21	722	2158			125 718,60 €
				2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	Sous-total 286 559,45 €
21	312	21611			8 935,00 €
21	314	21611			110 690,00 €
				21611 BIENS SOUS-JACENTS	Sous-total 119 625,00 €
21	312	21621			6 739,92 €
21	313	21621			2 161,21 €
21	314	21621			78 788,03 €
				21621 BIENS SOUS-JACENTS	Sous-total 85 689,16 €
21	020	21828			568 198,72 €
21	325	21828			165 000,00 €
21	424	21828			10 000,00 €
21	722	21828			73 073,00 €
				21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	Sous-total 816 271,72 €
21	212	21831			5 804,83 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire 2026
 Budget BUDGET PRINCIPAL
 Section INVESTISSEMENT
 Sens DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap	Fct	Imputation Nature	Montant voté
		21831 MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	Sous-total 5 804,83 €
21	020	21838	153 894,41 €
21	338	21838	24 712,40 €
		21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	Sous-total 178 706,81 €
21	213	21841	116 059,65 €
21	281	21841	614,52 €
		21841 MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	Sous-total 116 674,17 €
21	020	21848	41 072,42 €
21	313	21848	10 180,27 €
21	314	21848	19 038,00 €
21	338	21848	7 337,59 €
		21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	Sous-total 77 628,28 €
21	020	2188	15 256,07 €
21	11	2188	65 334,26 €
21	211	2188	2 244,30 €
21	212	2188	5 668,65 €
21	213	2188	1 000,98 €
21	281	2188	17 457,43 €
21	30	2188	1 985,34 €
21	313	2188	48 429,67 €
21	314	2188	387 587,02 €
21	317	2188	13 362,00 €
21	321	2188	14 707,78 €
21	322	2188	22 013,13 €
21	323	2188	15 127,51 €
21	325	2188	10 655,40 €
21	338	2188	4 621,55 €
21	348	2188	25 000,00 €
21	412	2188	29 555,20 €
21	422	2188	1 431,29 €
21	511	2188	3 218,40 €
21	515	2188	40 172,00 €
21	70	2188	3 520,00 €
21	722	2188	161 075,92 €
21	78	2188	94,78 €
		2188 AUTRES	Sous-total 889 516,66 €
21			Sous-total du chapitre 21 : 12 497 197,60 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
23	511	2312			14 339,90 €
2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS					Sous-total 14 339,90 €
23	020	2313			268 375,81 €
23	212	2313			1 787 435,64 €
23	213	2313			280 368,47 €
23	281	2313			523 340,00 €
23	311	2313			758 904,17 €
23	312	2313			91 902,53 €
23	313	2313			9 279,41 €
23	314	2313			91 317,65 €
23	315	2313			262 747,35 €
23	317	2313			343 348,87 €
23	321	2313			468 545,41 €
23	323	2313			489 798,26 €
23	338	2313			11 267,46 €
23	348	2313			2 158,14 €
23	422	2313			1 387 476,55 €
23	424	2313			22 161,16 €
23	428	2313			339 915,18 €
23	515	2313			1 745 960,38 €
2313 CONSTRUCTIONS					Sous-total 8 885 300,44 €
23	212	2315			158,76 €
23	515	2315			382,02 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES					Sous-total 540,78 €
23	312	238			33 000,00 €
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Sous-total 33 000,00 €
					Sous-total du chapitre 23 : 8 933 181,12 €
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
45811	23	4581			200 535,00 €
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT					Sous-total 200 535,00 €
					Sous-total du chapitre 45811 : 200 535,00 €
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
45812	315	4581			410 134,49 €
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT					Sous-total 410 134,49 €
					Sous-total du chapitre 45812 : 410 134,49 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT					23 580 725,70 €

Collectivité : VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire : 2026
 Budget : BUDGET PRINCIPAL
 Section : INVESTISSEMENT
 Sens : RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025**

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
13	020	1321			77 000,00 €
13	322	1321			69 000,00 €
13	325	1321			234 269,00 €
13	511	1321			261 823,00 €
13	515	1321			60 154,00 €
1321 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX					Sous-total 702 246,00 €
13	212	1322			1 199 127,00 €
13	515	1322			245 934,00 €
1322 REGIONS					Sous-total 1 445 061,00 €
13	422	1323			280 000,00 €
13	515	1323			103 260,00 €
1323 DEPARTEMENTS					Sous-total 383 260,00 €
13	321	1328			216 825,00 €
13	515	1328			352 527,00 €
1328 AUTRES					Sous-total 569 352,00 €
13					Sous-total du chapitre 13 : 3 099 919,00 €
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
27	01	27636			150 000,00 €
27636 CCAS ET CAISSE DES ECOLES					Sous-total 150 000,00 €
27					Sous-total du chapitre 27 : 150 000,00 €
TOTAL DES REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT					3 249 919,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET FORETS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
21		2128			24 395,66 €
				2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	<i>Sous-total 24 395,66 €</i>
21		2151			4 986,00 €
				2151 RESEAUX DE VOIRIE	<i>Sous-total 4 986,00 €</i>
21		2158			6 231,66 €
				2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	<i>Sous-total 6 231,66 €</i>
21		21828			883,53 €
				21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	<i>Sous-total 883,53 €</i>
21					<i>Sous-total du chapitre 21 : 36 496,85 €</i>
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT					36 496,85 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET FORETS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Collectivité VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire 2026
Budget BUDGET LOT MONTARMOTS
Section FONCTIONNEMENT
Sens DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025**

Chap. Fct		Imputation Nature	Montant vote
011	6045		34 300,00 €
		6045 ACHATS D'ETUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER)	<i>Sous-total 34 300,00 €</i>
011	605		89 047,54 €
		605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	<i>Sous-total 89 047,54 €</i>
011	608		29 584,83 €
		608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT	<i>Sous-total 29 584,83 €</i>
011			<i>Sous-total du chapitre 011 : 152 932,37 €</i>
TOTAL DES REPORTS DEPENSES FONCTIONNEMENT			152 932,37 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2026
Budget	BUDGET LOT MONTARMOTS
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 025

Chap		Fct		Imputation	Nature	Montant voté
70		7015				163 640,00 €
					7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	<i>Sous-total 163 640,00 €</i>
70						<i>Sous-total du chapitre 70 : 163 640,00 €</i>
TOTAL DES REPORTS RECETTES FONCTIONNEMENT						163 640,00 €